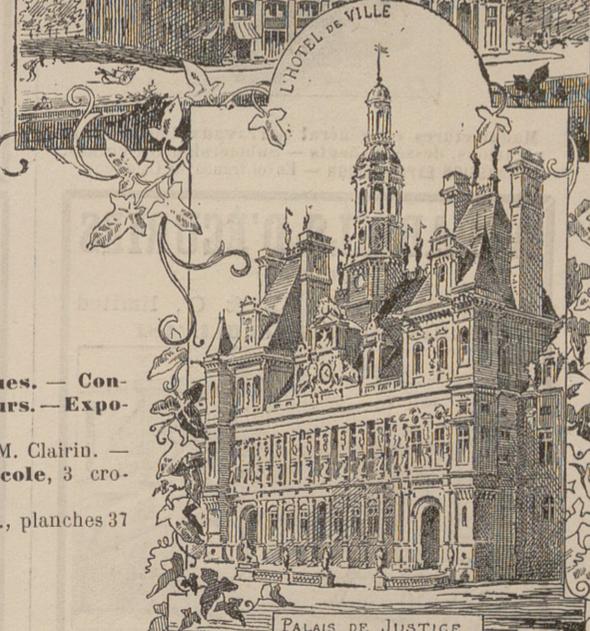
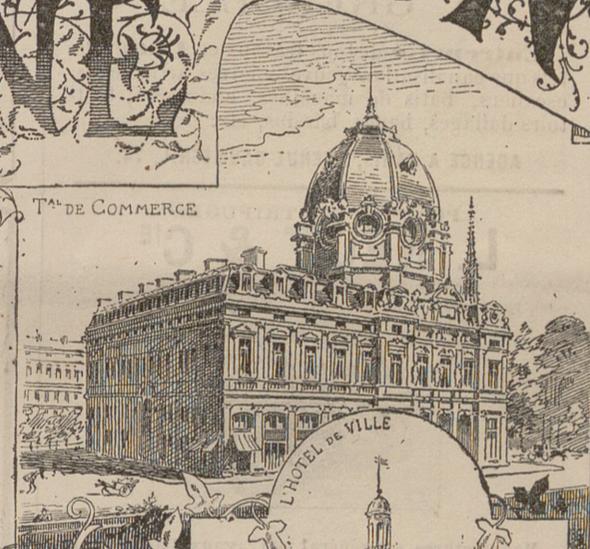
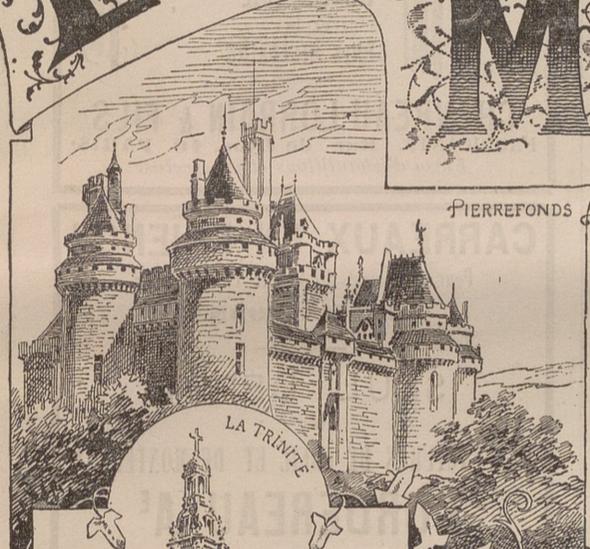


L'ART CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE

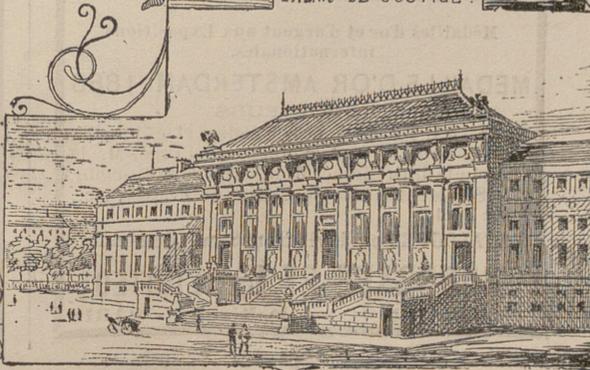
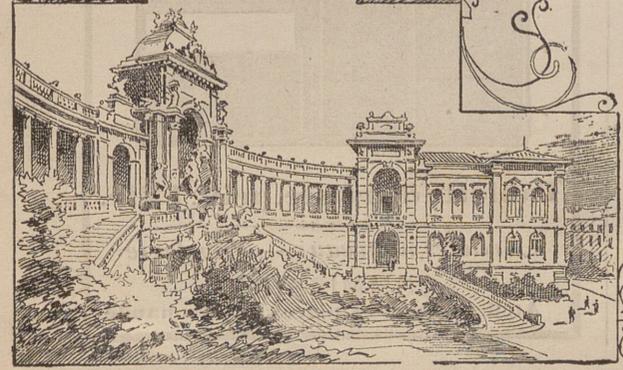
DIRECTEUR : P. PLANAT

SOMMAIRE

TEXTE. — Causerie : La tour Eiffel.
 Protestation contre la tour Eiffel.
 L'Art d'être artiste chez soi.
 Salon de Mme la comtesse de L. — Consultations juridiques. — Concours agricole. — Consultations techniques. — Concours. — Exposition de 1889. — Musées, expositions. — Nouvelles.
 DESSINS. — Frontispice : Lettre ornée. — Atelier de M. Clairin. — Consultations juridiques, 3 croquis. — Concours agricole, 3 croquis. — Consultations techniques, 4 croquis.
 PLANCHES HORS TEXTE. — Salon de Mme la comtesse de L., planches 37 et 38.

Un numéro tous les Samedis.
 Prix de chaque numéro : 75 centimes
 PARIS : Un an, 30 fr. — Six mois, 16 fr.
 DÉPART. : Un an, 32 fr. — Six mois, 17 fr.
 Union postale : 35 fr

Rédaction : 94, rue de Rennes, Paris.
 Administration : 8, place Boieldieu.



Les abonnements partent du 15 octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599 R. 5687



Dessinateur-Graveur
POYET, 17, rue du Louvre, PARIS

TERRAIN à Paris, bd des Invalides, 42 bis, cont. 234 m. 54 c. lib. de locat. M. à p. 46,000 f.
A adj. s. l'enc. ch. des not. de Paris le 1^{er} mars 1887 par M^r Dupuy, notaire, 32, rue des Mathurins.

TERRAINS à bâtir, r. du Général-Foy, 33 et r. de Naples, 62 et 64, à vendre à l'amiable, en 2 lots, 1^{er} lot 175 m. 36, 2^e lot pouvant être divisé 315 m. 10. S'ad. à MM. Lehaussois, 17, quai Voltaire et à M^r Pinguet not. 18 r. des Pyramides.

Études de M^{es} DUPLAN, notaire à Paris, rue des Pyramides 14, et MUTEL., avoué, 34, r. St-Anne.
ADJ. en l'Ét. de M^r DUPLAN, le 28 févr. 1887, à 2 h. d'un **Fonds de Fabricant de fourneaux et appareils de cuisine.** MAISON **F. BAUDON** exploitée à PARIS, 49, faubourg St-Martin, et dépend de la succession Guillemin. M. à prix: pouv. être baiss. 20,000 fr., Consignat. p. ench. 10,000 fr. S'adr. à M. IMBERT, admin. 17, rue Bonaparte et auxdits M^{es} notaire et avoué.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET UNIQUE

DES

CIMENTS DE LA PORTE-DE-FRANCE

DELUNE ET C^{IE}

A GRENOBLE

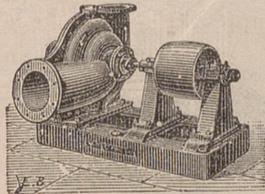
Entreprise de tous travaux en **Ciments** tels que canalisations, cuves, pierres artificielles, escaliers, bâtis de machines, chaussées, trottoirs dallages, bancs, bassins, etc.

AGENCE A PARIS, AVENUE DAUMESNIL, 74.

POMPES CENTRIFUGES

L. NEUT & C^{IE}

PARIS 66, rue Claude-Vellefaux LILLE 69, rue de Wazemmes.

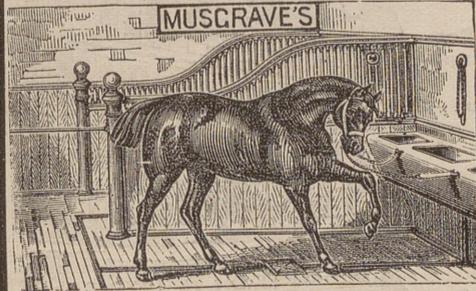


Manufactures en général — Travaux d'épuisement rigations, dessèchements — Submersion des vignes. COMMISSION EXPORTATION — Envoi franco du Catalogue.

APPAREILS D'ÉCURIES

(BREVETÉS)

Maison **MUSGRAVE & C^o, limited**
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent aux Expositions internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883

FOURNISSEURS

De LL. AA. RR. le prince de Galles et le duc d'Edimbourg, de M^{me} la duchesse d'Uzès, M. le vicomte de Greffulhe, M. le baron de Rothschild, la Société des Steeple-Chases de France, etc., etc., etc.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C^o, LIMITED

PARIS. — 240, rue de Rivoli — PARIS

MOSAIQUES

Maison fondée en 1852

La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra

DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, EGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.

MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE
 en marbre pour pavements

MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ. Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.

FACCHINA maître mosaïste breveté & 2 bis, rue Legendre PARIS

MOSAIQUES

Décoratives en Email

SUR FOND D'OR

POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MARBRE.

GUILBERT--MARTIN

Fournisseur de l'Atelier National

LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAIQUES

Du Panthéon et du Louvre

275, AVENUE DE PARIS, 275

St-DENIS (Seine)

GRAND ÉTABLISSEMENT DE RELIURE

Industrielle et Commerciale

Deux forces motrices

J. GALICHER FILS.

81, Boulevard Montparnasse

VI^e Arrondissement

Albums, Musique, Bibliothèque etc.

Téléphone G.

A. GOELZER

182, rue Lafayette, 182

PARIS

BRONZES ET APPAREILS

D'ÉCLAIRAGE

GAZ. BOUGIES. ÉLECTRICITÉ

PLOMBERIE ET CANALISATION

POUR LE GAZ ET LES EAUX

INSTALLATION

DE SALLES DE BAINS

ET D'HYDROTHERAPIE

LAVABOS

E. PAUBLAN à Paris.
COFFRES-FORTS — SERRURES
 Rue St-Honoré, 366, près la place Vendôme

V. FRANÇOIS

20, rue de l'Orillon
 PARIS.

APPAREIL INODORE A DEUX VALVES

APPAREILS DE CANALISATION

DES EAUX

Vannes et Ménagères.

CROCHETS AUTOMATIQUES

pour fixer

LES ARDOISES

sur les

COUVERTURES

Systeme breveté, s. g. d. g.

MÉDAILLÉ

DANS

toutes les Expositions :

OR. VERMEIL, ARGENT

BRONZE,

ADOPTÉ

par le

GENIE CIVIL

et le

GENIE MILITAIRE



CHEVREAU-LORRAIN & FILS

FABRICANTS, Rue de Lyon, 10, PARIS.
 Envoi d'échantillons et prospectus.

CARREAUX EN FAÏENCE

Pour revêtements d'intérieur et d'extérieur

DE MAISONS

SEUL DÉPOT

DES

MANUFACTURES DE CREIL ET DE MONTEAUX

LORDEREAU A^E

Rue Paradis, N° 56, à Paris.

MAROQUINERIE CHAMOIN

FABRIQUE FRANÇAISE

76, Rue de Richelieu, 76

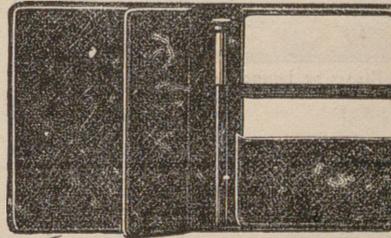
PARIS

Serviettes de Ville, pour Architectes Géomètres, Agents-Voyers et pour Officiers ministériels, Avocats, Négociants, etc.

Portefeuilles de poches

Porte-monnaie. — Porte-cigares

FOURNITURES DE BUREAUX

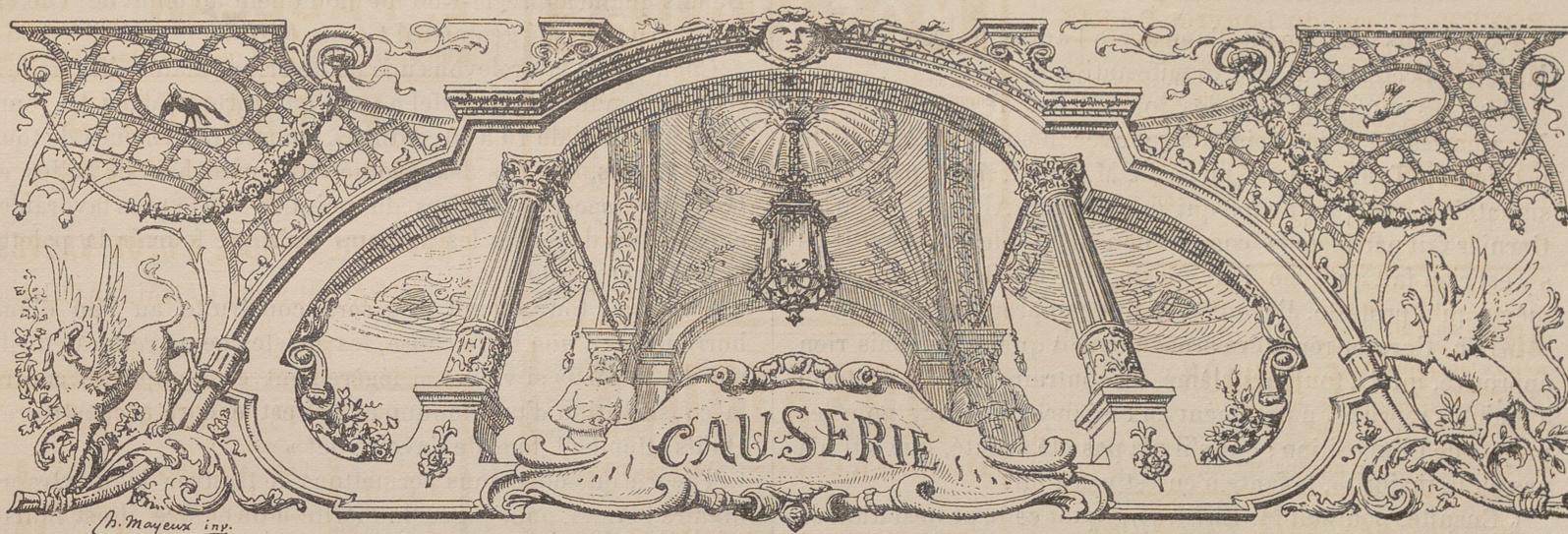


Tablette d'artiste, prix : 12 fr.

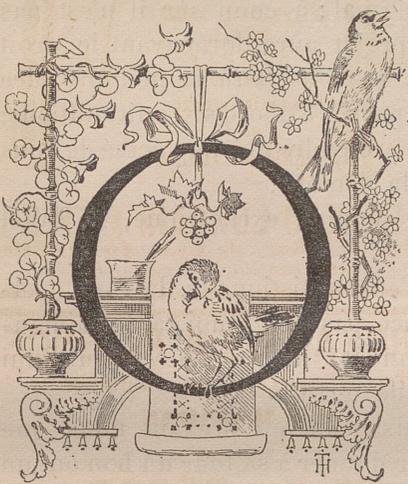
Articles nouveaux. — Papeterie

COMMISSION

Ateliers pour les pièces de commande



LA TOUR EIFFEL



On lira plus loin l'énergique protestation que signent en ce moment tous les hommes qui, en France, portent un nom marquant dans l'Architecture, les Arts et la Littérature. Si l'opinion publique s'est contentée jusqu'à présent de rester froide devant les appels réitérés que, par tous les moyens connus de publicité, la tour célèbre adressait à son enthousiasme, elle commence

à se réveiller; et devant cette formidable poussée du mécontentement général peut-être les organisateurs de l'Exposition commenceront-ils à réfléchir sérieusement, et à comprendre que les adversaires de la Tour colosse ne sont pas ceux qui désirent le moins vivement l'éclatant succès de la future Exposition. Espérons du moins cet éveil du bon sens.

Les journaux se sont émus, ils ont détaché des reporters qui ont interrogé M. Eiffel. Nous analyserons tout à l'heure, point par point, la défense de cet habile avocat; mettons tout de suite le jury, qui est le public, en garde contre une confusion dont M. Eiffel cherche à s'entourer pour nous empêcher de voir clair au fond d'une affaire très simple.

M. Eiffel a commencé par voir, dans les critiques dirigées contre le monument expiatoire de 300 mètres, des attaques personnelles. Il a eu tort; tout le monde, sans exception, rend justice aux talents remarquables de ce constructeur. Nous qui, parmi les premiers, avons fait remarquer que la Tour n'est pas un édifice d'une valeur artistique digne de la France, — heureux de nous voir aujourd'hui en si bonne et nombreuse compagnie — nous avons été des premiers aussi à déclarer que, si M. Eiffel se trompe du tout au tout sur le mérite artistique de son projet, cette erreur n'enlève rien à sa réputation d'intelligent constructeur.

Que, dans le cas où les yeux de l'administration s'ouvriraient, où elle renoncerait à persister dans un entêtement mal placé, M. Eiffel reçoive les plus larges compensations possibles au Champ-de-Mars, et les adversaires les plus récalcitrants de la Tour applaudiront avec la meilleure volonté du monde.

Aujourd'hui M. Eiffel modifie sa tactique: ma cause est, dit-il, celle des ingénieurs; les signataires de la protestation ne sont que des artistes jaloux des ingénieurs.

La confusion est habile; M. Eiffel cherche à éveiller les susceptibilités d'un corps puissant et influent à juste titre, en lui persuadant que s'attaquer à l'un, c'est s'attaquer à l'autre. Mais l'erreur est trop facile à percer à jour.

J'ignore si M. Meissonnier, M. A. Dumas ou M. Gounod ont jamais vu leurs intérêts lésés par l'influence des ingénieurs, s'ils ont conservé quelque secret grief contre ceux-ci, auquel ils seraient bien aises de donner satisfaction en faisant opposition au projet de M. Eiffel. Je ne le crois pas; je pense plutôt que tout le monde est d'accord pour rendre justice aux œuvres sages et hardies, utiles et belles à la fois, qu'a su ériger le Génie français; il me semble que personne n'a jamais songé à mettre celui-ci en cause.

Si l'on veut bien ne pas embrouiller à dessein des intérêts très distincts, la question se réduit tout entière à ces seuls termes: La conception particulière de M. Eiffel est-elle belle, est-elle laide? Ce constructeur a-t-il été heureusement inspiré? — Il n'y a pas d'autre question posée; et les gens de goût répondent: non, avec une bien forte unanimité.

M. Eiffel seul est en cause: c'est un intelligent industriel qui poursuit une entreprise dont il espère tirer de légitimes avantages; le corps, très estimé et très honorable des ingénieurs, aurait, à mon avis, le plus grand tort de se laisser entraîner mal à propos et d'aller fourvoyer sa réputation, la haute opinion qu'on a du caractère et de l'indépendance de ses membres, dans une bagarre où les conceptions et les intérêts de M. Eiffel sont seuls en jeu.

La France veut prouver que sa puissance scientifique, industrielle, manufacturière ne le cède à aucune autre; elle veut ériger, en 1889, une œuvre qui, par ses proportions, sorte de l'ordinaire; nul n'y contredit. Mais, de plus, elle se pique d'avoir du goût, de mettre sa marque artistique sur tout ce qui sort de ses mains; or, la Tour colossale est laide; tous ceux qui, chez nous, ont pris place dans cette Cour de l'intelligence, qui fait la gloire de notre génération et donne le ton au goût français, tous ceux-là le déclarent et viennent aujourd'hui signer cette déclaration de leurs noms.

Le colosse de 300 mètres, mal venu à sa naissance, serait loin de faire, disent-ils, honneur à la France artistique. M. Eiffel affirme le contraire; voilà tout le fonds du débat.

* * *

Examinons maintenant, l'une après l'autre, les répliques de M. Eiffel à cette écrasante manifestation.

Dans ses entretiens avec les journalistes, il prend à partie M. Charles Garnier, signataire avec bien d'autres de la pétition : « Tout d'abord, nous dit M. Eiffel, il y a parmi les signataires quelques noms qui m'étonnent. Ainsi, M. Charles Garnier fait partie de la commission même de la tour. Il ne s'y est rien fait qu'il ne l'ait approuvé, c'est donc contre lui-même qu'il proteste. J'avoue ne point comprendre. »

M. Ch. Garnier répondra probablement qu'il n'a jamais rien approuvé, qu'il a toujours blâmé, au contraire; qu'il a protesté à maintes reprises, notamment aux séances du jury pour les projets de l'Exposition; que s'il n'a pas été écouté, que s'il n'a pas eu la majorité, la faute n'en est pas à lui.

« Ensuite, poursuit M. Eiffel, pourquoi cette protestation se produit-elle si tard? Elle aurait eu sa raison d'être il y a un an, lorsqu'on discutait mon projet. On l'aurait admise aux débuts comme une opinion dont on aurait eu à examiner la valeur. Aujourd'hui elle est inutile, tous nos contrats sont passés. Tout est signé et paraphé, depuis plusieurs mois, il est donc impossible d'y revenir. Il y a plus, les travaux sont commencés, les fondations sont posées, et le fer nécessaire à l'édification est déjà commandé. Il me semble qu'il eût été digne des noms illustres apposés au bas de la protestation de s'épargner une démarche qu'on sait ne plus pouvoir aboutir à rien.

« Si la protestation avait un effet aujourd'hui, ce ne serait que sur le public, qu'elle détournerait de l'Exposition, dont la Tour est indiscutablement une des principales attractions. Je ne crois pas non plus qu'il était bien urgent de se mettre à tant de gens célèbres pour obtenir un pareil résultat. »

C'est toujours la même raison, déjà donnée jadis au jury du concours de l'Exposition et avec laquelle on a forcé la main à ce jury : L'affaire est déjà engagée, M. Eiffel a notre promesse, les fers sont commandés; *il est trop tard!*

Si c'est une raison, elle a toujours été mauvaise et n'est pas devenue beaucoup meilleure en vieillissant. Le ministre du commerce, et à sa suite le jury et les commissions qui relèvent de lui, ont eu le tort de n'écouter aucune objection, de ne pas consulter le sentiment public; le fait est accompli, s'ensuit-il qu'une décision mauvaise soit devenue bonne, simplement parce qu'on a commencé à l'exécuter?

D'ailleurs, il est toujours possible, lorsque les fouilles de fondations sont à peine commencées, ou de modifier l'aspect d'une tour mal conçue, ou, par un dédit, de sortir d'une entreprise reconnue désavantageuse; ou, mieux encore, d'appliquer à une autre destination les fers déjà commandés, ce qui n'est peut-être pas aussi difficile que voudrait le faire croire M. Eiffel.

Quant à cette affirmation que la tour est *indiscutablement* une des principales attractions de la future Exposition, elle n'a que la valeur d'une opinion personnelle de l'auteur. Qui décidera entre deux, si on lui répond : la Tour sera *indiscutablement* un four des plus réussis?

* * *

« Occupons-nous, répond encore M. Eiffel, du mérite esthétique, sur lequel les artistes sont plus particulièrement compétents. Je voudrais bien savoir sur quoi ils fondent leur jugement. Car, remarquez-le, ma tour, personne ne l'a vue, et personne, avant qu'elle ne soit construite, ne pourrait dire ce qu'elle sera. On ne la connaît jusqu'à présent que par un dessin géométral qui a été tiré à des centaines de mille exemplaires.

Depuis quand apprécie-t-on un monument au point de vue de l'art sur un dessin géométral? »

Chemin faisant, relevons une petite erreur matérielle, facile à redresser, puisque M. Eiffel a prodigué partout, dans les journaux illustrés, de 10 à 50 centimes, comme aux vitrines de tous les papetiers, non pas des géométraux, mais bien de belles et bonnes perspectives, prises du point de vue le plus favorable, et enrichies de toutes les couleurs qu'a pu fournir la palette la plus chatoyante.

« Et si ma tour, quand elle sera construite, au lieu d'une horreur, était une belle chose, les artistes ne regretteraient-ils pas d'être partis si vite et si légèrement en campagne contre la conservation d'un monument qui est encore à construire? Qu'ils attendent donc de l'avoir vue! »

Théorie que nous nous permettons de trouver bien extraordinaire! Ainsi, pour juger du mérite d'un édifice, il est indispensable de l'élever d'abord, sauf à le démolir ensuite si l'aspect n'est pas satisfaisant. Il n'y a pas d'autres moyens d'apprécier la valeur d'un monument?

Le procédé est peut-être original; à coup sûr il n'est pas économique. Tout auteur de projet aura dorénavant le droit de dire : Vous êtes incapables de vous faire la moindre idée de ce que sera mon œuvre; dépensez d'abord six, huit millions; alors seulement vous pourrez prétendre qu'elle a cessé de vous plaire; vous pourrez ensuite la démolir.

Et, pour bien affirmer cette opinion excentrique, M. Eiffel conclut :

« Donc, pour ce qui est de l'effet artistique de la Tour, personne n'en peut juger à l'avance, pas même moi, car les dimensions des fondations m'étonnent moi-même aujourd'hui qu'elles commencent à sortir de terre. »

Nous constatons avec plaisir, en en prenant note, que M. Eiffel croit au hasard pour donner à sa tour un bon ou un mauvais aspect; et qu'il avoue ne savoir pas lui-même ce qu'il en sera. Nous voilà bien rassurés!

* * *

Malgré cet aveu, M. Eiffel n'en affirme pas moins que sa Tour aura un aspect enchanteur :

« Je vous dirai toute ma pensée et toutes mes espérances. Je crois, moi, que ma Tour sera belle. Parce que nous sommes des ingénieurs, croit-on donc que la beauté ne nous occupe pas dans nos constructions et qu'en même temps que nous faisons solide et durable nous ne nous efforçons pas de faire élégant. Est-ce que les véritables conditions de la force ne sont pas toujours conformes aux conditions secrètes de l'harmonie? Le premier principe de l'esthétique architecturale est que les lignes essentielles d'un monument soient déterminées par la parfaite appropriation à sa destination. De quelle condition ai-je eu, avant tout, à tenir compte dans ma Tour? De la résistance au vent. Eh bien, je prétends que les courbes des quatre arêtes du monument telles que le calcul me les a fournies donneront une impression de beauté, car elles traduiront aux yeux la hardiesse de ma conception. »

Que les ingénieurs soient capables de produire à l'occasion des œuvres élégantes en même temps que solides et durables, c'est ce que personne ne conteste, et d'ailleurs cela ne fait rien à l'affaire; il ne faut pas laisser mettre les chiens sur une fausse piste en confondant M. Eiffel seul avec tous les ingénieurs réunis, la tentative maladroitte de l'un avec les chefs-d'œuvre accomplis par d'autres.

Sur cette thèse qu'une formule mathématique dicte et im-

pose la forme d'un édifice, unique entre toutes, nous avons déjà donné notre opinion, et n'avons guère besoin d'y revenir. Nous demandons seulement à M. Eiffel de nous faire voir cette formule magique qui veut que la tour soit telle que l'a conçue l'auteur du projet, et non pas autrement; en échange nous lui offrons cinquante formules, également rationnelles, pour solides d'égale résistance, dont les formes seront absolument différentes.

Quant à la possibilité de démontrer par $y + z$ qu'une forme est belle ou laide, nous nous refusons obstinément à l'admettre; nous ne croirons jamais que, moyennant une équation d'un degré quelconque, on puisse se passer de goût, de sentiment et d'invention.

*
* *

Je passe rapidement sur cette affirmation que la Tour à croisillons causera une impression, au moins aussi grandiose, de masse, d'éternelle durée, de stabilité que les pyramides d'Égypte, par cette seule raison qu'elle a 300 mètres et qu'elle est plus élevée; du moment que M. Eiffel ne voit pas la différence, et estime que le grandiose se mesure par le nombre de mètres, la discussion est inutile; il a pleinement raison d'affirmer la relation suivante :

$$300 > 137$$

D'où résulte, selon lui, que sa tour est admirable.

Je n'insisterai pas davantage sur « la question d'utilité » dont il a beaucoup parlé. J'avoue que je la croyais réglée, puisque, depuis qu'on cherche, on n'a pas pu nous dire encore, d'une manière précise, à quel usage serait affectée la tour. M. Eiffel n'en est pas moins convaincu que les savants attendent avec une impatience fébrile l'achèvement du pylône :

« Non seulement la tour leur promet d'intéressantes observations pour l'astronomie, la chimie végétale, la météorologie et la physique, non seulement elle permettra en temps de guerre de tenir Paris constamment relié au reste de la France, mais elle sera en même temps la preuve éclatante des progrès réalisés en ce siècle par l'art des ingénieurs. »

Promettre n'est pas tenir, et les promesses sont vagues; je ne vois guère comment s'installeront l'astronomie, la météorologie et la physique, pour leurs minutieuses expériences, sur ce château branlant; ni quels services rendra la Tour à l'art militaire quand elle sera démolie, puisqu'elle doit l'être dans dix ans. Si l'on cultive toutefois quelques pots de fleurs au sommet, cela pourra-t-il passer pour un grand progrès de la chimie végétale? Pour la première fois on met celle-ci en avant; mais je ne crois pas, cette fois encore, la trouvaille bien féconde.

Et c'est tout; car je ne prends pas bien au sérieux la phrase suivante: « Il y a parmi les signataires des hommes que j'admire et que j'estime. Il y en a d'autres qui sont connus pour peindre de jolies petites femmes se mettant une fleur au corsage ou pour avoir tourné spirituellement quelques couplets de vaudeville. Eh bien, franchement, je crois que toute la France n'est pas là-dedans. M. de Vogüé, dans un récent article de la *Revue des Deux Mondes*, après avoir constaté que dans n'importe quelle ville d'Europe où il passait, il entendait chanter: *Ugène, tu me fais de la peine*, et le *Bi du bout du banc*, se demandait si nous étions en train de devenir les *græculi* du monde contemporain. »

M. Eiffel estime que, si nous persistons à ne pas mieux apprécier le chef-d'œuvre qu'il offre à notre admiration, nous tomberons en pleine décadence et que nous ne serons plus bons qu'à chanter le *Bi du bout du banc*. Préfère-t-il que nous

chantions: *M. Eiffel, vous nous faites de la peine*, ou le *Bi du bout de la tour*? Il se donne ensuite la satisfaction de nous appeler *græculi*, c'est une satisfaction bien innocente que nous pouvons accorder à un homme irrité.

Il parle avec ironie des artistes qui peignent des femmes avec une fleur au corsage. Je ne sais pas bien quel est le membre de l'Institut qu'il vise, mais je ne vois pas pourquoi ce peintre aurait plus mauvais goût qu'un autre.

Quant à l'auteur « des couplets de vaudeville, » dont la compétence lui paraît si hasardée, j'ignore absolument de qui il veut parler, puisque M. Lockroy n'a pas encore signé la pétition.

P. PLANAT.

PROTESTATION CONTRE LA TOUR DE M. EIFFEL

La protestation suivante se signe en ce moment :

A Monsieur Alphand,

Monsieur et cher compatriote,

Nous venons, écrivains, peintres, sculpteurs, architectes, amateurs passionnés de la beauté jusqu'ici intacte de Paris, protester de toutes nos forces, de toute notre indignation, au nom du goût français méconnu, au nom de l'art et de l'histoire français menacés, contre l'érection, en plein cœur de notre capitale, de l'inutile et monstrueuse tour Eiffel, que la malignité publique, souvent empreinte de bon sens et d'esprit de justice, a déjà baptisée du nom de « tour de Babel ».

Sans tomber dans l'exaltation du chauvinisme, nous avons le droit de proclamer bien haut que Paris est la ville sans rivale dans le monde. Au-dessus de ses rues, de ses boulevards élargis, le long de ses quais admirables, du milieu de ses magnifiques promenades, surgissent les plus nobles monuments que le génie humain ait enfantés. L'âme de la France, créatrice de chefs-d'œuvre, resplendit parmi cette floraison anguste de pierre. L'Italie, l'Allemagne, les Flandres, si fières à juste titre de leur héritage artistique, ne possèdent rien qui soit comparable au nôtre, et de tous les coins de l'univers Paris attire les curiosités et les admirations. Allons-nous donc laisser profaner tout cela? La ville de Paris va-t-elle donc s'associer plus longtemps aux baroques, aux mercantiles imaginations d'un constructeur de machines, pour s'enlaidir irréparablement et se déshonorer? Car la tour Eiffel, dont la commerciale Amérique elle-même ne voudrait pas, c'est, n'en doutez point, le déshonneur de Paris. Chacun le sent, chacun le dit, chacun s'en afflige profondément, et nous ne sommes qu'un faible écho de l'opinion universelle, si légitimement alarmée. Enfin, lorsque les étrangers viendront visiter notre Exposition, ils s'écrieront, étonnés: « Quoi! c'est cette horreur que les Français ont trouvée pour nous donner une idée de leur goût si fort vanté? » Et ils auront raison de se moquer de nous, parce que le Paris des gothiques sublimes, le Paris de Jean Goujon, de Germain Pilon, de Puget, de Rude, de Barye, etc., sera devenu le Paris de Monsieur Eiffel.

Il suffit, d'ailleurs, pour se rendre compte de ce que nous avançons, de se figurer un instant une tour vertigineusement ridicule, dominant Paris, ainsi qu'une gigantesque et noire cheminée d'usine, écrasant de sa masse barbare Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, la tour Saint-Jacques, le Louvre, le dôme des Invalides, l'Arc de Triomphe, tous nos monuments humiliés, toutes nos architectures rapetissées, qui disparaîtront dans ce rêve stupéfiant. Et pendant vingt ans nous verrons s'allonger sur

la ville entière, frémissante encore du génie de tant de siècles, nous verrons s'allonger comme une tache d'encre l'ombre odieuse de l'odieuse colonne de tôle boulonnée.

C'est à vous, monsieur et cher compatriote, à vous qui aimez tant Paris, qui l'avez tant embelli, qui tant de fois l'avez protégé contre les dévastations administratives et le vandalisme des entreprises industrielles, qu'appartient l'honneur de le défendre une fois de plus. Nous nous en remettons à vous du soin de plaider la cause de Paris, sachant que vous y dépenserez toute l'énergie, toute l'éloquence que doit inspirer à un artiste tel que vous l'amour de ce qui est beau, de ce qui est grand, de ce qui est juste. Et si notre cri d'alarme n'est pas entendu, si nos raisons ne sont pas écoutées, si Paris s'obstine dans l'idée de déshonorer Paris, nous aurons du moins, vous et nous, fait entendre une protestation qui honore.

Ont déjà signé :

E. Meissonnier, Ch. Gounod, Charles Garnier, Robert Fleury, Victorien Sardou, Edouard Pailleron, H. Gérôme, L. Bonnat, W. Bouguereau, Jean Gigoux, G. Boulanger, J.-E. Lenepveu, Eug. Guillaume, A. Wolff, Ch. Questel, A. Dumas, François Coppée, Leconte de Lisle, Daumet, Français, Sully-Prudhomme, Elie Delaunay, E. Vaudremer, E. Bertrand, G.-J. Thomas, François, Henriquel, A. Lenoir, G. Jacquet, Goubie, E. Duez, de Saint-Marceaux, G. Courtois, P.-A.-J. Dagnan-Bouveret, J. Wencker, L. Doucet, Guy de Maupassant, Henri Amic, Ch. Grandmougin, François Bournaud, Ch. Bande, Jules Lefebvre, A. Mercié, Cheviron, Albert Jullien, André Legrand, Limbo, etc., etc.

A cette protestation signée des noms les plus illustres de France, M. le Ministre du commerce, toujours plein de désinvolture, a répondu par le couplet de vaudeville que voici :

A monsieur le directeur général des travaux.

Mon cher directeur,

Les journaux publient une soi-disant protestation à vous adressée par les artistes et les littérateurs français. Il s'agit de la tour Eiffel, que vous avez contribué à placer dans l'enceinte de l'Exposition universelle. A l'ampleur des périodes, à la beauté des métaphores, à l'atticisme d'un style délicat et précis, on devine, sans même regarder les signatures, que la protestation est due à la collaboration des écrivains et des poètes les plus célèbres de notre temps.

Cette protestation est bien dure pour vous, monsieur le directeur des travaux. Elle ne l'est pas moins pour moi. Paris « frémissant encore du génie de tant de siècles », dit-elle, et qui « est une floraison auguste de pierres parmi lesquelles resplendit l'âme de la France », serait « déshonoré » si on élevait une tour dont « la commerciale Amérique » ne voudrait pas. « Cette main barbare », ajoute-t-elle dans le langage vivant et coloré qu'elle emploie, gâtera le « Paris des gothiques sublimes », le Paris des Goujon, des Pilon, des Barye et des Rude.

Ce dernier passage vous frappera sans doute autant qu'il m'a frappé, car « l'art et l'histoire français », comme dit la protestation, ne m'avaient point appris encore que les Pilon, les Barye, ou même les Rude fussent des gothiques sublimes. Mais quand des artistes compétents affirment un fait de cette nature, nous n'avons qu'à nous incliner. Si d'ailleurs vous désiriez vous édifier sur ce point, vous pourriez vous renseigner auprès de M. Charles Garnier, dont « l'indignation » a dû rafraîchir la mémoire. Je l'ai nommé, il y a trois semaines, architecte-conseil de l'Exposition.

Ne vous laissez donc pas impressionner par la forme, qui est

belle, et voyez les faits. La protestation manque d'à-propos. Vous ferez remarquer aux signataires qui vous l'apporteront que *la construction de la tour est décidée depuis un an* et que le chantier est ouvert depuis un mois. On pouvait protester en temps utile : on ne l'a pas fait, et « l'indignation qui honore » a le tort d'éclater juste trop tard.

J'en suis profondément peiné. Ce n'est pas que je craigne pour Paris. Notre-Dame restera Notre-Dame et l'Arc de Triomphe restera l'Arc de Triomphe. Mais j'aurais pu sauver la seule partie de la grande ville qui fût sérieusement menacée : cet incomparable carré de sable qu'on appelle le Champ de Mars, si digne d'inspirer les poètes et de séduire les paysagistes.

Vous pouvez exprimer ce regret à ces messieurs. Ne leur dites pas qu'il est pénible de ne voir à l'avance attaquer l'Exposition universelle que par ceux qui devraient la défendre ; qu'une protestation signée de noms si illustres aura du retentissement dans toute l'Europe et risquera de fournir un prétexte à certains étrangers pour ne point participer à nos fêtes ; qu'il est mauvais de chercher à ridiculiser une œuvre pacifique à laquelle la France s'attache avec d'autant plus d'ardeur à l'heure présente qu'elle se voit plus injustement suspectée au dehors. De si mesquines considérations touchent un ministre : elles n'auraient point de valeur pour des esprits élevés que préoccupent avant tout les intérêts de l'art et l'amour du beau.

Ce que je vous prie de faire, c'est de recevoir la protestation et de la garder. Elle devra figurer dans les vitrines de l'Exposition. Une si belle et si noble prose signée de noms connus dans le monde entier ne pourra manquer d'attirer la foule et, peut-être, de l'étonner.

Signé : ED. LOCKROY.

M. Lockroy, évidemment agacé de voir son projet favori aussi mal accueilli, n'a même pas voulu attendre que la lettre fût remise à destination pour y répondre ; il a craint le mouvement d'opinion qui se produit aujourd'hui ; il a voulu y couper court, comme il a déjà coupé court à toutes les critiques particulières. En termes à peine voilés, il ordonne purement et simplement à M. Alphand de mettre au panier les élucubrations de ce genre.

Au lieu de répondre, ayant repris sa plume du *Figaro*, il s'amuse à éplucher les expressions, blague la « floraison de pierre, la main barbare et les sublimes gothiques » ; feint d'avoir lu de travers, et de croire que les lettrés et les artistes qui lui font l'honneur de présenter leurs observations, sont assez ignorants pour se figurer que Goujon, Rude et Barye vivaient au XIII^e siècle.

C'est esquiver, par des tours de passe-passe, une réponse embarrassante à de graves objections sur de sérieux intérêts. Rarement un ministre avait écrit sur ce ton. La forme plaisante ne déplairait certes pas chez nous, mais à la condition que la forme, cavalière et piquante, ne servit qu'à envelopper des arguments justes ; malheureusement, M. le ministre, après cette bonne blague, ne dit rien. Une pirouette brillamment exécutée peut détourner un instant l'attention du public, mais ne remplace pas une explication sérieuse.

La seule que donne M. Lockroy est celle-ci : Il n'est plus temps. — C'était aussi la réponse de M. Eiffel.

Mais, omnipotent ministre, douze fois plus étourdi qu'un hanneton, comme dit Mme de Sévigné, c'est votre propre condamnation que vous prononcez, sans vous en apercevoir. Ce qu'on vous reproche, c'est justement d'avoir tranché tout d'abord, vous, l'incompétence même ; c'est justement d'avoir « *décidé depuis un an* » ; d'avoir ouvert des semblants de consultations, pour induire le public en erreur, quand tout était arrêté par vous à l'avance ; et dès qu'une critique s'y est produite, d'avoir tout de

suite répondu : Taisez vous, il est trop tard. Alors à quoi servaient ces Concours, ces réunions de jurys? Ce n'était donc que des trompe-d'œil ?

Dès ce moment vous étiez venu dire : Votez et pas d'explications ; vous n'avez pas le choix, car nous avons déjà, *motu proprio*, décidé et annoncé à son de trompe l'édification du colosse. — Les gens qui se disent bien informés vont jusqu'à prétendre que dès lors les commandes étaient faites.

S'il a toujours été trop tard, avant, pendant et après, est-ce la faute des pétitionnaires ou la vôtre ?

Peu à peu, l'opinion publique, lente à comprendre quelque chose à vos procédés hâtifs, incohérents, désordonnés, s'émeut, prend enfin la parole ; et la seule excuse que vous donniez, d'un air dédaigneux, est toujours la même : Vous deviez parler plus tôt ! — Mais quand donc, grands dieux, puisque vous avez toujours imposé silence à tout le monde ?

Aujourd'hui encore, que faites-vous ? Vous n'êtes plus en présence de fonctionnaires, choisis par vous, et qu'il est toujours facile à un ministre de ramener à la réserve prudente ; la protestation est œuvre signée « de noms connus dans le monde entier ». Immédiatement vous leur coupez la parole, vous donnez ordre qu'on ne lise même pas leurs protestations ; et du ton le plus hautain : Des écrivains, dites-vous, des poètes, des artistes, petites gens qui s'empêtrent dans de longues phrases et ne savent ce qu'ils disent, est-ce que ce monde-là se permettrait, par hasard, de blâmer les actes d'un tout-puissant ministre ?

M. Eiffel disait : toucher à ma tour, c'est s'en prendre à tout le corps des ingénieurs ; vous allez beaucoup plus loin : critiquer le pylone, selon vous, c'est vouloir la ruine de l'Exposition. Il n'y a, toujours d'après vous, que des espions déguisés, de noirs malfaiteurs qui puissent s'apercevoir que cet échafaudage en tôle n'est peut-être pas l'idéal de la beauté pratique. Seuls les ennemis du pays peuvent avoir de pareilles opinions. — Il n'y a donc pas d'Exposition possible sans Tour ? C'est donc la première fois qu'on en verrait une réussir sans le concours colossal de M. Eiffel ?

Sans la Tour, ajoutez-vous, les étrangers ne participeront point à « nos fêtes ». En vérité, voilà une étrange manière de déplacer les responsabilités. Ainsi, quand des gens de bonne foi, et moins étourdis que vous, vous disent : commencez enfin à réfléchir un peu pendant qu'il est temps encore ; prenez garde, ne mettez sous les yeux de ces mêmes étrangers que des œuvres dignes de la France, et non des conceptions de mauvais goût ; quand, en présence de difficultés d'exécution graves, sans cesse renaissantes, auxquelles vous n'avez encore trouvé aucune solution, quand ils vous disent : craignez de courir à un *fiasco* définitif, qui nous exposerait à un éclat de rire général chez nos excellents voisins ; ceux-ci font acte de mauvais patriotes, et ceux-là seuls, qui accumulent faute sur faute, imprudences sur imprudences, intempérance sur intempérance, ont à cœur le succès de la grande entreprise ? Vous croyez donc le public bien naïf pour se prendre à de pareilles plaisanteries ?

Au fond, M. Eiffel et vous, vous ne cherchez qu'à rompre les chiens ; aujourd'hui, à court de bonnes raisons, vous sonnez les grosses cloches, vous venez fourrer le patriotisme où certes il n'a que faire ; car vous, qui vous moquez si bien du style des pétitionnaires, vous êtes le premier à faire résonner les grands mots : les intérêts de l'Art, l'amour du Beau, la France, la Patrie, l'Europe, les Fêtes pacifiques, etc., etc. ; tout cela uniquement pour détourner l'attention du naïf public de la véritable question.

Nous ne sommes pas au bout. Sous peu, nous apprendrons que, si des difficultés existent entre la France et l'Allemagne, leur véritable origine est dans la pétition des artistes. On ne le

savait pas, M. Lockroy ne tardera pas à le révéler au monde stupéfait, et conclura que le seul moyen de conserver la paix, chère à tous, c'est d'accepter avec résignation la tour de M. Eiffel. C'est son septennat à lui.

P. PLANAT.

P.-S. — Nous apprenons à la dernière heure que M. Ch. Garnier vient de publier sa réponse à M. Lockroy ; nous la reproduirons dans le prochain numéro.

L'ART D'ÊTRE ARTISTE CHEZ SOI

II

DE SÉMIRAMIS A SARAH BERNHARDT.

« L'origine de la parure est essentiellement féminine ! » c'est un axiome connu qui n'a pas besoin d'être étayé au moyen de citations d'auteurs anciens ou modernes. L'art d'être belle a été de tout temps la préoccupation de la femme, et le soin d'embellir ce qui l'entourait et pouvait la faire valoir à nos yeux a été l'objet de ses études, bien avant qu'elle ne songeât à être *doctoresse, avocate et éléctrice* ; on peut dire que l'art tout entier est émané de cette recherche d'attraction et de séduction et que les artistes qui en furent les interprètes étaient quelque peu femmes eux-mêmes ; eh ! mon Dieu, oui ! femmes par le goût, le caprice, la fantaisie, la nervosité et quelquefois aussi par le mauvais caractère. Peintres, sculpteurs, architectes se sont faits les premiers serviteurs de ce sentiment décoratif inné chez l'autre sexe, ils se sont figurés êtres créateurs, ils n'étaient que traducteurs ; les plus beaux temples ont été inspirés par Vénus, les plus belles cathédrales par la Vierge Marie. Dans la nature même, dès que l'on édifie ou que l'on nidifie, c'est l'agent féminin qui dirige et conseille ; une reine préside à la construction de la ruche, l'oiselle incite son mâle à l'aménagement de son palais suspendu ; il est vrai, soyez-en certain, que si des brins de paille plus dorés, des bribes de soie rose ou bleuâtre viennent décorer le fragile immeuble, c'est la femelle qui les apporte dans son petit bec.

La plus splendide ville d'Assyrie, celle dont le souvenir fera peut-être pâlir à trois cents mètres en l'air l'audace de la métallurgie contemporain, fut l'œuvre d'une femme ; Babylone, avec ses terrasses regorgeant de verdure et de fleurs, avec ses tours géantes escaladant les montueux horizons de la Mésopotamie, avec sa magnificence légendaire, nous a légué, en même temps que la mémoire de son nom celle du nom de Sémiramis. Qui donc a soutenu Phidias de ses encouragements, si ce n'est Aspasia ; Périclès avait bien d'autres Spartiates à fouetter et d'autres lois à établir, avant de s'occuper de la construction des temples et de leur décoration, et la belle Milésienne qui lui dictait ses discours et ses lettres, a dû plus d'une fois s'aventurer sur les échafaudages de l'Acropole, donnant ses conseils, prodiguant sa critique et ses sourires aux ouvriers et aux artistes. — Le plus célèbre monument funéraire de l'antiquité, à qui le doit-on ? à une femme encore : Mausole rend l'âme, et sa veuve Artémise jette son or, ses colliers et ses bijoux, aux pieds de son architecte, pour qu'il fasse un chef-d'œuvre. Combien d'Artémises lui ont succédé, combien de mausolées ont porté depuis la dédicace éternellement lacrymatoire : *Monument élevé par une veuve inconsolable*. — Dans les fêtes, dans les jeux, dans les somptuosités de toutes sortes, Cléopâtre était la reine voluptueuse de l'art et du faste ; notre imagination d'écolier n'a pas oublié le récit de Plutarque : la galère aux voiles de pourpre, aux rames d'argent, avec ses peintures et ses dorures, avec son équipage de nymphes et de déesses, d'enfants vêtus comme les amours, présidé par la belle souveraine



Intérieur de l'atelier de M. Clairin.

d'Égypte, dans le costume de Cypris. — Et la Renaissance ! Fontainebleau ! Anet ! quelles figures surgissent à cette évocation magique : Germain Pilon, Jean Goujon, Benvenuto, le Primatice, le Rosso, Nicolo dell'Abbate, et au-dessus d'eux, rayonnant dans sa nudité fière, celle de la svelte chasseresse au croissant vainqueur, la figure de Diane de Poitiers ! — Deux palais s'élèvent dans Paris, l'un aux bords de la Seine, l'autre en bas de la Montagne Sainte-Geneviève, les Tuileries et le Luxembourg, le premier nous parle de Philibert de L'Orme, le second de Salomon de Brosse, mais ils nous parlent surtout des Médicis, de la reine Catherine et de la reine Marie. — Pompadour étale ses jupons de soie, ses colifichets, ses fanfreluches, ses mutineries et ses caprices sur toute une époque; les trumeaux s'emplissent d'amours, les ciels des plafonds se peuplent de petites déesses blanches et roses, Boucher fait sa révérence, décolletant celle-ci, troussant celle-là; le joli, le gentil, le coquet, le galant jouent aux quatre coins, l'art sérieux reste au milieu un peu déconcerté, mais bien forcé de faire son métier de courtisan comme tous les autres.

Et la femme n'a pas cessé, un instant de diriger la mode de la parure, aussi bien pour la toilette que pour l'intérieur de nos demeures : aujourd'hui, elle est maîtresse absolue de notre maison, changeant à chaque instant nos meubles de place, bro-

cantant à droite, bibelotant à gauche, faisant la pluie et le beau temps auprès des architectes, cassant aux gages celui-ci, inspectant et dirigeant celui-là et ne nous permettant d'être artiste chez nous que d'après ses conseils ou ses ordres. Grandes dames, petites bourgeoises, actrices ou pschutteuses rivalisent d'exigences et de fantaisies ; les grands hôtels et les petites villas passent, en quelques semaines, par les cinq actes et les vingt et un tableaux de la féerie décorative la plus compliquée, mise à la sauce de tous les styles et de toutes les excentricités. Le japonais coudoie le grec, la gothique se mélange au mauresque, l'hindou au Louis XIV ; et grâce à Sarah Bernhardt, le macabre vient quelquefois ricaner sur le tout, avec sa bouche édentée, en agitant son ossature fantastique contre le disque d'un tam-tam chinois.

Dans cette débandade décorative, nous rencontrons heureusement quelques femmes d'un sentiment vraiment artiste, qui, tout en suivant le goût de la bricabracomanie épidémique, savent grouper d'une façon charmante, les différents éléments du luxe moderne ; tel est le cas de Mme de L..., aussi habile à manier l'ébauchoir du sculpteur que l'éventail de la grande dame. Deux dessins représentant l'intérieur de ses salons accompagnent cet article, et vous pouvez juger vous-même de l'heureux agencement de la décoration architecturale et de la décoration mobilière : tentures, draperies, cheminées monumentales, sièges et

tables, chaises à porteurs et guéridons, paravents et consoles, tout est disposé de main de maître. C'est luxueux, confortable et très artiste ; nos metteurs en scène du théâtre Français, ou du Vaudeville pourraient aller prendre des leçons d'arrangements et de pittoresque, dans cet hôtel *di primo cartello*.

Je ne plains pas les architectes qui sont en rapport avec des femmes d'esprit et de goût, au contraire ; mais combien je plains mes malheureux confrères ayant affaire à ces sous-inspecteurs enjuponnés qui ne lâchent pas les ouvriers d'un cran, leur faisant changer, d'autorité privée, ce qu'on leur a dit d'exécuter dix minutes auparavant. Quand les femmes se mêlant d'architecture se contentent de confondre l'époque Louis XIII avec le treizième siècle, de nous parler des architectes *qui ont oublié de construire l'escalier*, et de commander au peintre ce qui regarde le serrurier, cela passe encore ; mais quand il faut essayer le bavardage et l'inquisition directoriale de certaines bâtissenses endiablées, je dois avouer que la place est intenable. — J'en ai connu une de ce genre, d'une loquacité sans égale ; elle a failli être le bourreau de son architecte, qui en a fait une maladie sérieuse ; elle le tenait, deux heures durant, dans les courants d'air, dans les sous-sol, sur les toits, lui demandant le prix de chaque chose, le pourquoi de chaque moulure, lui disant de retoucher ici, de supprimer là. Un jour que j'allai lui rendre visite : « Vous êtes architecte, me dit elle, alors, permettez que je vous raconte tous mes déboires, tous mes ennuis : figurez-vous que votre confrère M. X... », et la voilà qui éreinte ce pauvre garçon, homme de talent, un âne suivant elle, qui n'aurait rien fait de bon, si elle n'avait été constamment à côté de lui, pendant l'exécution des travaux. — « Pour vous en donner une idée, je vais vous montrer la toiture de mon hôtel ; oh ! n'ayez pas peur, je vous accompagnerai, je sais marcher dans les chéneaux et ne pas glisser sur le zinc ; mais vous allez me dire si j'avais raison ! » — J'étais pris, il fallait bien accéder à sa manie et vous me voyez, la suivant à la hauteur d'un cinquième, par un petit temps frisquet, tout émoussillé de neige tourbillonnante ; pendant plus d'une demi-heure, elle me fit un cours de construction sur les combles à la Mansard, sur les souches de cheminée, sur la pose des paratonnerres, bêchant toujours le pauvre X..., s'administrant des louanges et répétant sans cesse : « Mais c'est moi qui ai bâti mon hôtel ! mon mari allait au cercle, mais moi je surveillais ! » — Ma foi, je trouvais que la conférence durait un peu trop longtemps et je dégringolai du toit, plutôt que je n'en descendis ; quant à mon interlocutrice, elle serait peut-être encore dessus... si le dieu des architectes, le grand architecte de l'Univers, ne l'avait rappelée à lui.

MAURICE DU SEIGNEUR.

SALON DE M^{me} LA COMTESSE DE L.

PLANCHES 37 ET 38.

Le salon, que reproduisent nos gravures, a été construit par M. Pasquier, architecte, sur l'emplacement d'une cour intérieure de l'hôtel déjà existant. Il a fallu par conséquent faire une construction légère et prenant son jour par en haut. Aussi l'ossature est-elle entièrement en fer, surmontée d'un plafond vitré.

La décoration intérieure a été obtenue à l'aide de sculptures et de mosaïques, notamment de mosaïques d'or dans les fonds de sculpture. C'est là que, pour la première fois, M. Pasquier a appliqué un procédé qui depuis s'est généralisé et est exclusivement employé maintenant. Au lieu de placer chaque carré de mosaïque sur la muraille à sa place définitive, M. Pasquier composait un fragment du motif et soudait tous les carrés dans un bain de

plâtre ; puis il transportait et appliquait l'ensemble contre la partie à décorer.

Ce travail de mosaïque a été fait par la maison Facchina.

Les sculptures ont été exécutées par M. Dupuy, et la serrurerie par MM. Bergeotte et Danvilliers.

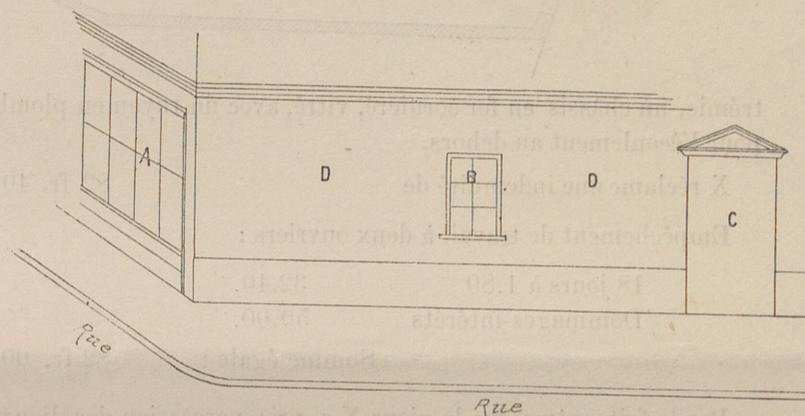
U. C.

CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Devanture de boutique. — Murs extérieurs de la boutique. Jouissance.

- A. Devanture de boutique.
- B. Croisée disposée à l'étalage de la même boutique.
- C. Porte d'entrée de la maison servant aux divers locataires.
- D. D. Emplacements propres à l'affichage.



1° Dans ce cas, qui a le droit de louer les emplacements DD? Est-ce le propriétaire de l'immeuble ou le locataire du magasin A B?

2° Nous désirerions savoir si le propriétaire aurait, malgré le locataire, le droit de nous louer l'emplacement?

Réponse. — A moins de convention contraire le locataire d'une boutique a le droit d'apposer toutes enseignes sur la devanture de la boutique et sur les murs extérieurs qui entourent ladite boutique et ses dépendances ; en conséquence le propriétaire ne peut louer ou disposer de la devanture ou des murs en question pour y apposer des annonces ou y appliquer quoi que ce soit.

Location. — Défauts de la chose louée. — Réparations. — Dommage. — Abus de jouissance.

Un tricoteur-mercier a loué un local conforme au plan ci-joint délimité suivant son gré et par une cloison A B B' séparant d'autre part un magasin bien plus grand.

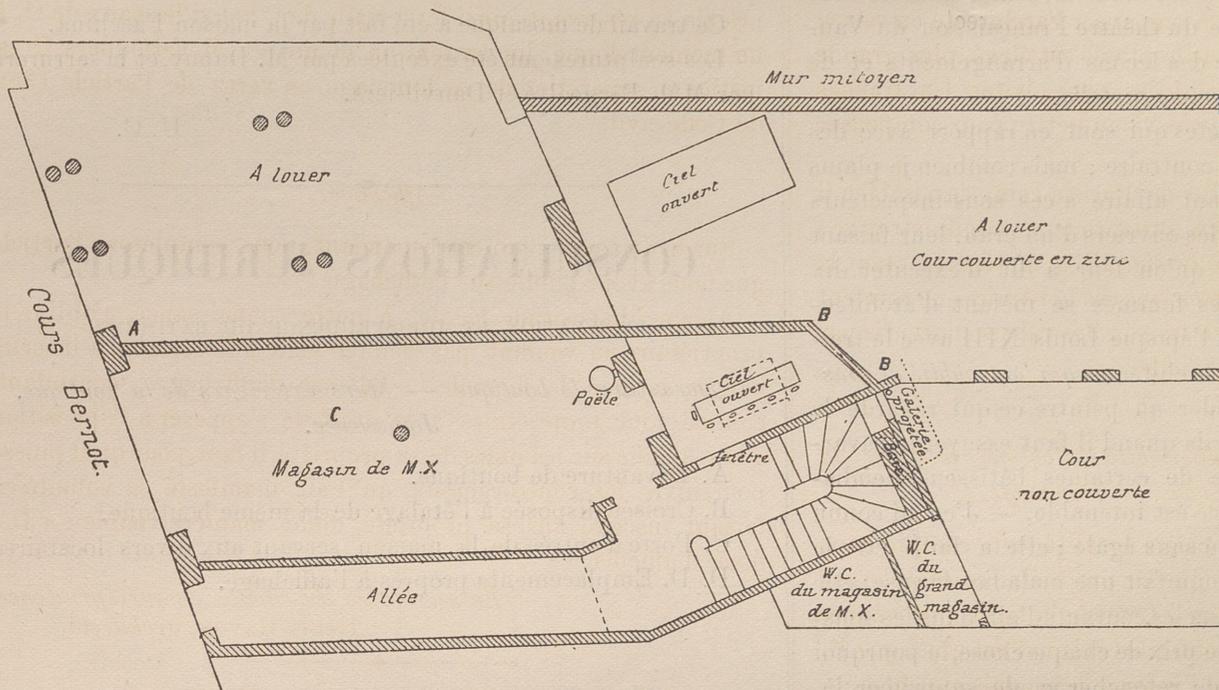
D'après nos accords, X devait exécuter, au droit de la colonne, un vitrage « à ses frais et cloisonné aux miens, ledit vitrage devant rester à l'expiration du bail ».

X, le locataire, par économie a installé sa table ouvrière au-dessous d'un ciel ouvert de 1^m60 et 1^m00. Non loin de la table ouvrière, un poêle rond donnant une chaleur excessive, ce qui produit de nombreuses condensations par nos climats audit ciel ouvert et des écoulements sur les machines à mains de la table ouvrière.

X m'a adressé de nombreuses lettres chargées. — Le ciel ouvert, n'ayant aucun vice de construction et provenant d'une maison à Paris, a été de nouveau mastiqué et peint ainsi que la partie courante.

Pour recevoir les condensations signalées et faire cesser les réclamations du sieur X, j'ai, en outre, fait placer, au bas de la

convénient que le locataire ne pouvait subir et que le propriétaire devait faire disparaître.



trémie, un châssis en fer cornière, vitré, avec un tuyau en plomb pour l'écoulement au dehors.

X réclame une indemnité de 82 fr. 40.

Empêchement de travail à deux ouvriers :

18 jours à 1.80 32.40.

Dommages-intérêts 50.00.

Somme égale : 82 fr. 00.

Par le fait même que le sieur X a pris possession des lieux, n'est-ce pas reconnaître l'état d'un châssis et d'objets loués ?

Ayant fait immédiatement les travaux signalés ci-avant et acceptés par X, dois-je repousser l'indemnité demandée ?

De plus X se promène continuellement sur la toiture en zinc pour rejeter à l'aide de pelles ou autres objets la neige du ciel ouvert ; toiture dont il a pour le moment libre accès par la cour non couverte.

Rien dans nos conventions n'indique l'accès de ladite toiture.

X ne doit-il pas laisser la neige, attendu que le surplus de son magasin est très clair, et installer sa table ouvrière près du vitrage qu'il se proposait d'établir, vitrage consigné dans nos accords ?

Quand la deuxième partie des magasins de cette maison sera loué, l'accès de la toiture sera impossible, sinon par la baie éclairant l'escalier et une galerie y conduisant.

En un mot, dois-je l'accès sur la toiture en question, permettre relèvement des neiges près des fenêtres du premier étage objet de nouvelles réclamations des locataires, sans parler des réparations occasionnées par ces allées et venues ?

Puis-je interdire l'accès du toit à ce locataire, qui prétend avoir loué pour exercer le commerce de tricotage, ce qui est vrai, et prétend en outre y accéder quand bon lui semblera ?

Réponse. — En droit le bailleur doit garantir au preneur pour tous les vices ou défauts de la chose louée qui en empêchent l'usage, quand même le bailleur ne les aurait pas connues lors du bail.

S'il résulte de ces vices ou défauts quelque perte pour le preneur, le bailleur est tenu de l'indemniser.

Dans l'espèce, la condensation de la vapeur d'eau sur le châssis et la chute de cette eau à plomb du châssis, constituaient un in-

convénient, puisque aucun acte de procédure n'a été fait.

En ce qui concerne le passage du locataire sur le toit, il y a là un abus que le propriétaire peut empêcher, une toiture n'est pas faite, en effet, pour s'y promener continuellement, selon l'expression de notre correspondant. Il peut en résulter des dommages que le propriétaire est en droit d'empêcher.

Le recouvrement du châssis par la neige est un cas de force majeure que le locataire doit subir d'autant plus que le surplus du magasin est très clair, nous dit notre correspondant, et que la table ouvrière peut être installée près d'un vitrage que devrait établir le locataire.

Au sujet de ce vitrage, y a-t-il faculté pour le locataire ou obligation ? — S'il y a faculté le bailleur ne peut rien prétendre ; s'il y a obligation le locataire est tenu de faire le vitrage si le propriétaire l'exige ; les conventions règlent les droits des parties.

Travaux publics. — Honoraires consentis par les entrepreneurs.

Le Conseil d'État a-t-il quelquefois rendu un jugement par lequel il aurait reconnu que nos honoraires doivent nous être payés avant rabais ?

Il me semble avoir lu dernièrement un jugement rendu dans ce sens ; mais je ne puis le retrouver ni dans la *Construction moderne* ni ailleurs.

Dans vos articles que je viens de relire vous citez des jugements rendus dans ce sens par le tribunal civil ; mais ayant à traiter une affaire de ce genre avec deux communes qui ne sont justiciables que du conseil de préfecture, puis du Conseil d'État, je voudrais bien savoir quelle est la dernière jurisprudence de ce dernier conseil.

Réponse. — Le taux des honoraires des architectes en matière de travaux publics doit porter sur le chiffre réel de la dépense, c'est-à-dire tout rabais consenti par les entrepreneurs déduit ; — la jurisprudence est constante sur ce point (circulaire ministérielle des 20 septembre 1846 et 9 septembre 1865 ; conseil de préfecture Seine, 1^{er} mai 1883, Bunot contre la commune de Puteaux).

Cette jurisprudence nous paraît défectueuse, et nous pensons qu'elle doit être réformée.

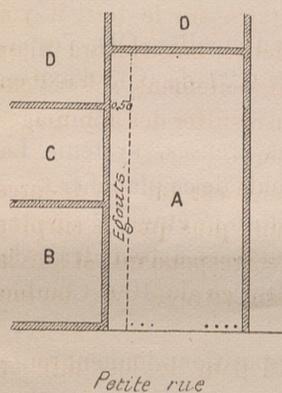
A notre avis, le rabais, résultat de la concurrence établie entre

les entrepreneurs ne doit avoir aucune influence sur les honoraires de l'architecte; réduire les honoraires de l'architecte en tenant compte du rabais, c'est récompenser l'architecte en raison inverse du service rendu, car, plus le rabais est élevé, plus grande doit être la surveillance de l'architecte pour éviter les fraudes que l'entrepreneur peut être appelé à commettre pour compenser le rabais qu'il a consenti.

Le conseil municipal de la ville de Paris a compris combien il était peu équitable de suivre la jurisprudence administrative; c'est pourquoi il a décidé, le 25 février 1879, en réglementant le taux des honoraires des architectes, que ces honoraires ne seraient passibles d'aucune réduction en raison des rabais consentis par les entrepreneurs sur la série officielle.

Mur non en contiguïté. — Impossibilité d'obliger à céder la mitoyenneté. — Egout. — Dommage.

Il arrive souvent dans notre petite localité (qui compte dans le bourg environ 800 habitants) que les propriétaires établissent le parement extérieur de leur mur à 0^m50 de la ligne mitoyenne, pour avoir le droit d'y faire égoutter les toits; c'est ainsi que B, C et D avaient construit comme l'indique le croquis ci-contre.



L'année dernière, mon client A voulant clôturer du côté de la rue acheta à B la mitoyenneté de son mur, et les 0^m50 de terrain d'égouts, pour pouvoir sceller sa barrière dans ledit mur.

Aujourd'hui A, voulant construire un hangar, demande à C et à D de lui vendre la mitoyenneté de leurs murs plus le terrain. D accepte suivant une estimation, mais C veut fixer lui-même le prix de son terrain et de son mur; pensant même qu'il peut en refuser la vente.

Veuillez avoir l'obligeance de me dire :

Si A peut obliger C à lui vendre à dire d'experts la mitoyenneté qu'il ne joint pas immédiatement et les 0^m50 de terrain servant d'égouts?

Dans le cas contraire que fera A pour les égouts de C qui vont le gêner considérablement?

Réponse. — Un arrêt de cassation du 26 mars 1862, D. P. 62. I. 175, est ainsi conçu :

Attendu que si, d'après les termes de l'article 661 du Code civil, tout propriétaire joignant un mur a la faculté d'en acquérir la mitoyenneté, cette faculté, d'après les expressions mêmes, ne saurait être exercée que lorsqu'il y a contiguïté entre la propriété voisine du mur et le mur lui-même; que le propriétaire d'un mur a, par conséquent, le droit, en le construisant, de s'affranchir de cette servitude et de s'assurer la propriété exclusive de son mur, en laissant au delà un espace intermédiaire qui le protège contre l'exercice de la faculté introduite par l'article 661; que, quel que soit le motif qui le détermine à en agir ainsi, il ne fait qu'user de son droit de propriété dont il ne peut faire le sacrifice que dans les cas voulus par la loi, et que dès lors, il n'appartient pas aux juges de rechercher ni d'apprécier les motifs.

Le commentaire de l'article 661 donné par la Cour de cassation est, on le voit, fort clair; c'est dire à notre correspondant que, dans l'espèce, C ne peut être obligé à céder la mitoyenneté de son mur s'il s'y refuse.

On nous demande ce que fera A pour les égouts de C qui vont le gêner considérablement?

Mais rien, absolument rien; A décrochera son hangar au droit de la propriété de C, pour le porter à la ligne séparative des propriétés en réservant ainsi le terrain de C; et si les eaux de C, à un moment donné, lui causent un dommage, il actionnera C en justice en réparation de ce dommage, en vertu de l'article 1382 du Code civil.

Affichage.

Sur la demande d'un correspondant, nous complétons l'article que nous avons publié sur l'affichage :

Aucune disposition légale, à notre connaissance, n'oblige le propriétaire ne voulant pas donner asile à la réclame à inscrire sur sa maison la formule : « Défense d'afficher »; cependant, comme tout propriétaire a le droit de s'opposer à l'apposition d'une affiche sur les murs de sa propriété, il faut, pour qu'il puisse poursuivre les contrevenants, qu'il ait manifesté sa volonté en faisant inscrire sur sa propriété, d'une manière visible : « Défense d'afficher ».

Le secrétaire du comité de jurisprudence,
Henri RAVON, architecte.

CONCOURS AGRICOLE

Chaque saison ramène au palais de l'Industrie son exposition spéciale; aujourd'hui c'est le concours agricole, demain le concours hippique, puis le Salon, enfin l'exposition industrielle de chaque été.

Nous n'avons pas à parler ici des taureaux Durham, nivernais ou d'Aubrac, pas plus que des charrues, semailles et batteuses en long ou en travers; mais nous pouvons dire quelques mots des constructions rurales qui se dressent le long du Cours-la-Reine.

Ce sont avant tout la légèreté et la rapidité d'établissement qu'ont recherchées les constructeurs. Certains même présentent des maisons démontables et transportables. Telles sont les *maisons mobiles* du système Poitrineau. La mobilité pour une maison est-elle d'une utilité bien réelle? Nous ne le croyons guère; la propriété est aujourd'hui si morcelée que les champs exploités sont toujours à proximité d'une ferme ou d'un hangar.

Il n'y a plus que le berger qui ait intérêt à traîner avec lui sa cabane roulante.

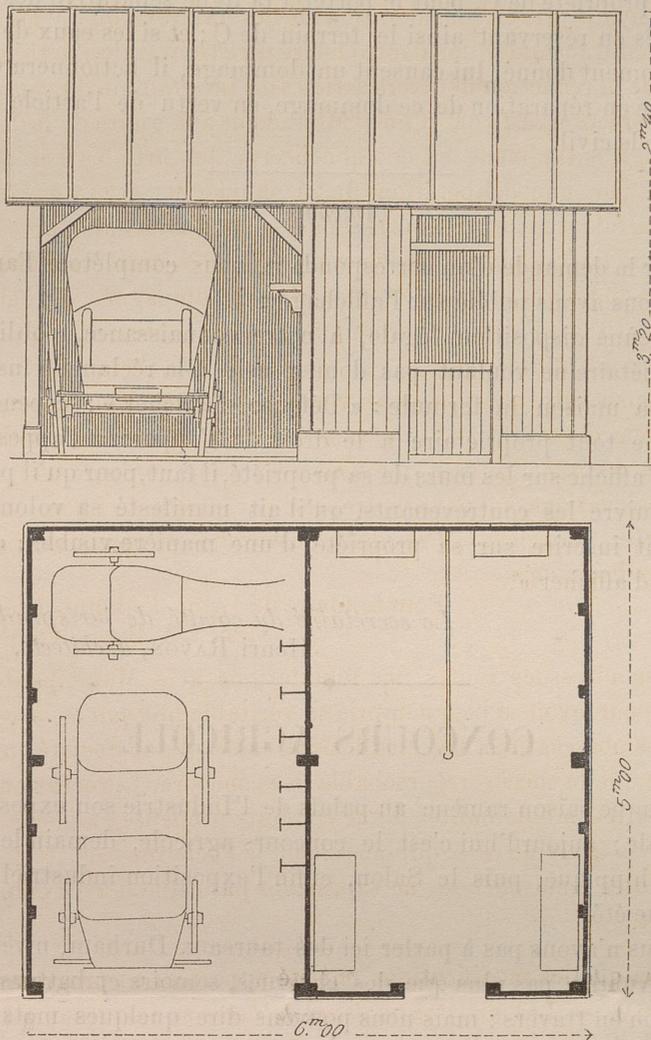
Mais ces maisons démontables présentent un autre avantage. On les construit de toutes pièces chez le fabricant et on les expédie démontées aux plus grandes distances. Il suffit ensuite d'un jour ou deux pour les monter à l'emplacement qu'elles doivent occuper.

Bien entendu, ces constructions légères ne conviennent qu'à de petites habitations composées d'un nombre très restreint de pièces. Elles coûtent environ 70 à 80 francs le mètre carré. Une maison de 80 mètres carrés, avec les accessoires coûte environ 6,300 francs.

Elles sont construites exclusivement en frises de parquet, et couvertes en zinc. Elles pèsent de 190 à 200 kilos le mètre carré.

Nous croyons que le véritable but de ce système doit être la construction de petits bâtiments accessoires, écuries, remises, communs, etc. Aux Champs-Élysées le modèle exposé comprend une écurie, une remise et une chambre pour le cocher. Une autre disposition ne comporte pas cette dernière pièce; notre croquis reproduit cette écurie-remise dont le prix est de 1150 ou 1250 fr., suivant les accessoires.

ÉCURIES ET REMISES, système Poitrineau.



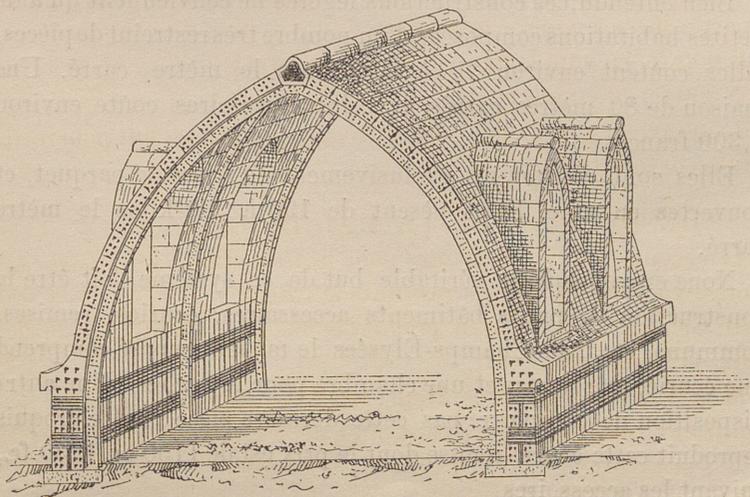
La maison Joachim expose un hangar voûté construit en briques creuses d'un modèle spécial, et assemblées au moyen de coins en brique formant clefs. Un seul modèle en brique sert à faire toute la construction. Les hourdis de planchers, les cloisons et la toiture ogivale sont en briques, comme les murs.

Le croquis ci-contre montre l'aspect de ce genre de construction. Le prix du mètre superficiel, sans compter les fenêtres et châssis, est de 33 francs. L'ensemble, hourdé en mortier de ciment, est très solide, et de plus incombustible.

A côté de ces deux exposants nous trouvons la maison Pombla qui présente ses constructions légères en charpente et ses toitures courbes.

La serrurerie est représentée par des serres de divers modèles

HANGAR, système Joachim.



et des grilles exposées par MM. O. André, Michelin, Milinaire. Cette dernière maison présente également des box d'écurie entièrement en métal.

UN CONSTRUCTEUR.

CONSULTATIONS TECHNIQUES

ÉTABLISSEMENT D'UN PLANCHER

Monsieur le directeur,

« Ayant à ériger un bâtiment composé d'un préau à rez-de-chaussée, classes au 1^{er} étage de 80 élèves et dortoir au 2^e de 50 lits environ, le tout d'une surface de 142^m20, ou 15^m80 de long sur 9^m.00, et cela *sans colonnes* (V. plans annexés); comment faut-il faire ?

« En raison du désir exprimé par mon client de supprimer toutes colonnes pouvant obstruer le passage ou même gêner dans les classes, voici ce que j'ai l'intention de faire.

« Le vide à couvrir étant de 15^m80 de long \times 9^m.00 de large, je placerai un poitrail en fer à T larges ailes de 0.22 de haut sur les piles en brique AB (composé de 2 ailes).

« Ces piles auront chacune un sommier en pierre recevant le poitrail.

« Ensuite, entre ce poitrail et le mur en meulière CD, j'espacerai mes solives en fer à T larges ailes de 0.22 de 0.65 d'axe en axe.

« Le plancher sera hourdé en poteries creuses, système La Porte, afin d'alléger le plus possible le poids de ce plancher.

« Même opération pour le plancher haut du 1^{er} étage.

« Le faux-plancher du grenier sera en bois avec entrant de ferme et tasseaux recevant les solives émincies de 400 (Comble couvert en tuile système Monchanin).

« Je vous prie de vouloir me dire si ces dispositions donnent toute sécurité pour cette construction. »

— La portée des solives est donc de 8^m.00. D'après le tableau n° 5 de la *Pratique de la Mécanique appliquée*, on voit que, selon le poids de ce fer par mètre courant, les valeurs de $\frac{RI}{n}$ sont, en faisant travailler le métal à 8^k :

poids de 30 ^k ,	$\frac{RI}{n} = 2200.$
» 35 ^k ,	» 2550.
» 40 ^k ,	» 2900.

La charge totale que peut porter chaque solive, sur la portée de 9^m 00, est la valeur de $\frac{RI}{n}$ divisée par le $\frac{1}{8}$ de 9^m.00; ce qui donne :

$$P = \frac{9 \times 2200}{8} = 1955^k; \text{ charge p. m. carré: } \frac{1955}{5.85} = 334^k.$$

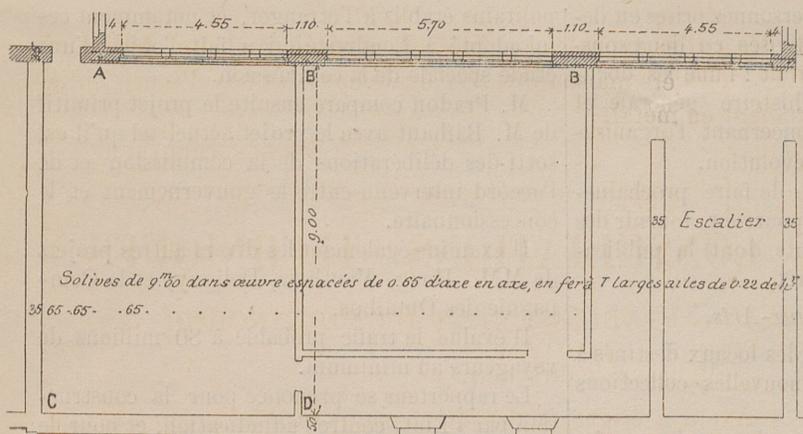
$$P = \frac{9 \times 2550}{8} = 2275^k; \quad \text{»} \quad \text{»} \quad \frac{2275}{5.85} = 388^k.$$

$$P = \frac{9 \times 2900}{8} = 2580^k; \quad \text{»} \quad \text{»} \quad \frac{2580}{5.85} = 440^k.$$

Car la surface que porte chaque solive est 9×0.65 ou 5.85.

Nous pensons qu'on aura pris le fer du poids le plus élevé; dans ce cas la charge du plancher, tout compris, ne doit guère dépasser 440^k, car on ne doit pas, à notre avis, faire travailler le métal à plus de 8^k, avec une pareille portée; on devra vérifier si chiffre représente bien la charge réelle.

Si l'on a employé les mêmes fers pour le poitrail, la valeur de $\frac{RI}{n}$ est 2×2900 ou 5800 pour les deux pièces.



La plus grande portée est de 5.80 environ. La charge que peut porter ce poitrail est donc $5800 \times \frac{8}{5.80}$ ou 8000^k . Est-ce bien le poids qui incombe à ce poitrail ?

La surface de plancher qui lui incombe est de $\frac{9.00}{2} \times 5.80$ ou 26^m10 ; à raison de 440^k , la charge serait de 26.10×440 ou $11,484^k$. Le poitrail travaille donc à un taux plus élevé que les solives ; il serait rationnel de prendre pour ce poitrail des fers un peu plus forts que pour les solives.

Voyons si les piles du 1^{er} étage, les plus compromises, ne risquent pas de s'écraser sous la charge. Celle-ci comprend :

1 ^{er} étage, plancher :	$\frac{5.70 \times 9.00}{2} = 25.65 \times 440^k = 11,300^k$
2 ^e » » » :	$25.65 \times 250^k = 6,400^k$
Toiture, » » :	$25.65 \times 120^k = 3,100^k$
Poids de la pile	$4,200^k$
Total :	$25,000^k$

La section utile de la pile est 1.00×0.35 ou 0.35 . Le travail des matériaux est au moins : $\frac{25000}{0.35}$, soit $70,000^k$; par suite de répartition inégale, ce chiffre peut facilement atteindre $100,000^k$. Ce chiffre nous paraît trop élevé pour la brique.

Au point de vue de la stabilité également, malgré la liaison fortement établie par les poitrails, des portées de $9^m.00$ reposant sur de simples piles épaisses de 0.35 nous paraissent une hardiesse qui peut devenir dangereuse, à moins de précautions tout à fait exceptionnelles.

P. P.

CONCOURS

MONUMENT DE LA RÉPUBLIQUE, A LYON

Cher Monsieur,

Dans le numéro 17 du 5 février de la *Construction moderne*, vous avez bien voulu parler du rôle de la commission des concours publics vis-à-vis des municipalités, notamment au sujet d'un concours récemment ouvert par la ville de Lyon.

Je m'empresse de vous communiquer le texte d'une lettre que nous venons de recevoir de M. le maire de la ville de Lyon, vous trouverez peut-être intéressant d'en donner connaissance aux lecteurs de la *Construction moderne*.

Je vous envoie en même temps un des exemplaires du programme et de l'arrêté rectificatif qui nous sont adressés avec cette lettre.

Veillez agréer, etc.

Paul WALLON.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal de Lyon, ayant pris en considération les observations que vous avez bien voulu formuler dans votre lettre du 21 novembre dernier, au sujet de la rédaction de divers articles du programme du concours pour l'érection, à Lyon, d'un « Monument à la gloire de la République, » notamment en ce qui concerne les articles 9 et 10, a décidé, par une délibération du 21 janvier dernier, que ces articles seraient modifiés dans le sens que vous avez indiqué.

Je me fais un plaisir de vous adresser, ci-joint, vingt exemplaires du programme de ce concours, accompagnés de l'arrêté rectificatif que j'ai pris pour annoncer les changements apportés aux articles dont il s'agit.

Je saisis cette occasion pour vous témoigner, Monsieur, ainsi qu'à l'éminente Société que vous présidez, toute ma gratitude pour la marque d'intérêt que vous avez bien voulu donner, par vos observations, à l'œuvre entreprise par la ville de Lyon.

Agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Pour le maire de Lyon, l'adjoint-délégué,
Signé : A. BOUFFIER.

Nous adressons toutes nos félicitations à la Municipalité de Lyon pour avoir si bien compris sa véritable mission en accueillant les observations sages et désintéressées d'une Société qui n'a en vue que le succès irréprochable des concours. Les occasions de féliciter les municipalités d'une conduite prudente et pleine d'égards vis-à-vis de ceux qui cherchent à l'éclairer sont trop peu fréquentes pour que nous ne saisissons pas celle-ci avec empressement.

Voici quelles modifications ont été apportées au programme :
ART. 9. — Les artistes ou leurs délégués se réuniront à Lyon pour choisir six membres du jury. Ils seront admis sur le vu du récépissé d'envoi.

ART. 10. — Trois prix sont affectés à ce concours :

1^{er} prix : Une somme de 5,000 fr.

2^e prix : Une somme de 3,000 fr.

3^e prix : Une somme de 2,000 fr.

De plus une somme de 2,000 fr. sera affectée à indemniser, s'il y a lieu, les artistes qui, quoique classés, n'auront pas été primés.

Le montant des prix sus-indiqués sera versé aux artistes primés aussitôt après la clôture de l'exposition et des travaux du Jury du concours.

Le Jury aura la faculté de modifier le nombre et l'importance des prix, suivant le résultat du concours et le mérite des projets.

Dans le cas où l'exécution du monument aurait lieu, et le premier prix étant chargé de la direction de cette exécution, la somme de 5,000 fr. déjà reçue par lui sera considérée comme un acompte sur ses honoraires. Cette même somme sera alors répartie de la manière suivante :

2,000 fr. en supplément au deuxième prix ;

1,500 fr. en supplément au troisième prix ;

1,500 fr. en supplément aux autres récompenses qui pourront être accordées par le Jury.

DÉCORATION DE LA MAIRIE DE PANTIN

Le second degré du concours pour la décoration de la mairie de Pantin vient de donner les résultats suivants.

M. Schommer est classé premier et reçoit l'exécution des travaux, évalués à 36,000 fr.

MM. François Lafon et Henri Lévy reçoivent des primes de 500 fr. et auront chacun un panneau à décorer du prix de 8,000 fr.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

L'emplacement de l'exposition des forêts a été choisi : elle sera construite sur la pente gauche du jardin du Trocadéro. La pente droite a été réservée à l'exposition spéciale du ministère des travaux publics, qui se propose d'y élever un phare gigantesque.

Les autres parties du jardin du Trocadéro serviront à l'exposition de la Société nationale et centrale d'horticulture de France. Une tente blanche d'environ 3,000 mètres de superficie, abritera le complément de cette exposition spéciale.

Le comité s'est ensuite préoccupé de la question de l'éclairage de l'Exposition, des traités à intervenir avec les Sociétés d'électricité et des fêtes de nuit. Cet éclairage, qui atteindra une intensité lumineuse de 300,000 becs Carcel, équivalant, par conséquent, à cinq fois environ celle produite par tout l'éclairage municipal au gaz de la ville de Paris, serait réalisé par le syndicat de tous les électriciens français et étrangers qui s'occupent spécialement de lumière électrique. La combinaison projetée n'entraînerait aucune dépense supplémentaire de la part de l'administration. Elle avait été étudiée préalablement par le comité technique d'électricité, qui avait donné un avis favorable.

Enfin, la question de l'exposition ouvrière a été traitée, et le comité, avant de se séparer, a examiné différents moyens d'attraction destinés à augmenter l'éclat et le pittoresque de l'Exposition, trottoirs roulants, ponts volants, chemins de fer funiculaires, chemins de fer électriques, éclairage de la tour Eiffel, illuminations de jets d'eau.

Du côté de l'École militaire, des escouades de terrassiers creusent les fondations de la galerie des machines. Vers le centre, d'autres équipes coulent du béton dans les fouilles déjà faites pour les fondations du bâtiment des sections industrielles. Enfin, du côté de la Seine, on travaille à la tour Eiffel. Tous ces travaux avancent rapidement, malgré la gelée.

MUSÉES, CONCOURS, EXPOSITIONS

Le musée Carnavalet.

Les bâtiments du musée et de la bibliothèque de l'hôtel Carnavalet vont être terminés.

Les travaux, qui comprennent la construction de deux petits corps de bâtiment qui viendront se relier aux constructions existantes, seront mis en adjudication le 19 de ce mois. Ils occasionneront une dépense totale évaluée, quant à présent, à 193,000 fr. Une des conditions essentielles imposées aux entrepreneurs adjudicataires sera d'avoir terminé les travaux dans un délai de quinze mois au plus tard. On veut que le musée Carnavalet, agrandi, soit en état et complètement aménagé avant l'anniversaire de 1889.

Cet agrandissement va entraîner des remaniements d'une certaine importance dans les dispositions actuelles du musée de l'hôtel Carnavalet. On réunit en ce moment, à l'Hôtel de Ville, une nouvelle collection d'objets rares ayant appartenu à l'histoire du vieux Paris et qui figureront dans le nouveau musée.

D'autre part, la commission du Conseil municipal chargée de la publication des documents sur l'histoire de la Révolution s'est réunie à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hovelacque.

Elle s'est adjoint vingt personnes prises en dehors du Conseil, et s'est divisée en deux sous-commissions qui rechercheront : l'une les documents se rapportant à l'histoire générale et politique, et l'autre ceux concernant l'organisation administrative de la Révolution.

La commission se propose de faire prochainement appel à tous ceux qui pourront fournir des indications ou des documents dont la publication paraîtrait digne d'intérêt.

École des Beaux-Arts.

Voici quelques détails sur les locaux destinés à recevoir prochainement les nouvelles collections de l'École des Beaux-Arts.

Livré aux ouvriers il y a environ quinze mois, l'ancien hôtel de Chimay, situé quai Voltaire, est aujourd'hui complètement transformé.

On n'a pas touché à la construction proprement dite ; cette demeure seigneuriale a conservé son ancien aspect avec son corps de bâtiment principal s'élevant au fond de la cour et ses deux ailes latérales qui se prolongent jusqu'en bordure du quai.

Mais, à l'intérieur, tout a été bouleversé ; grands salons, petits salons, salles à manger et boudoirs ont disparu par la démolition des murs de refend, et aujourd'hui l'École des Beaux-Arts compte deux salles de plus, dont la décoration projetée fera deux des plus belles galeries de ce grand établissement. On est encore dans les plâtras et les matériaux. Les ouvriers plombiers achèvent de poser quatre énormes vitrages au milieu de l'ancienne toiture, aujourd'hui percée à jour. Mais ces derniers travaux touchent à leur fin, et, dès le mois de juin prochain, ce corps de bâtiment, approprié à sa nouvelle destination, pourra être livré aux artistes décorateurs.

NOUVELLES ÉTRANGER

Fouilles à Delphes. — Le gouvernement grec vient d'autoriser le gouvernement français à faire exécuter des fouilles à Delphes. On sait que Delphes était, avec Olympie, le plus important des sanctuaires de l'ancienne Grèce, car les dons des souverains et des riches particuliers en avaient fait un incomparable musée. L'emplacement du temple est aujourd'hui couvert par un petit ouvrage. Le sol en est à peu près complètement vierge, et c'est l'avis de tous les savants qu'il doit receler des trésors importants pour l'art et pour l'histoire.

PARIS

Inauguration. — L'inauguration des cours professionnels organisés par la chambre syndicale des ouvriers couvreurs-plombiers-zingueurs, dont le siège social est 123, rue Vieille-du-Temple, a eu lieu sous la présidence de M. Measureur, président du conseil municipal.

Nomination. — M. Durand Claye, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur de stéréotomie à l'École nationale et spéciale des Beaux-Arts, a été nommé membre du conseil supérieur de cet établissement.

Le Métropolitain. — La commission des chemins de fer s'est réunie pour entendre la lecture du rapport de M. Pradon sur le projet de chemin de fer métropolitain.

Le rapporteur fait l'histoire de la question, dont les préliminaires remontent à une dizaine d'années. Il étudie les divers systèmes de métro-

politains établis à l'étranger, et notamment celui adopté à Londres, qui a fait l'objet d'une étude spéciale de la commission.

M. Pradon compare ensuite le projet primitif de M. Baihaut avec le projet actuel tel qu'il est sorti des délibérations de la commission et de l'accord intervenu entre le gouvernement et le concessionnaire.

Il examine également les divers autres projets de MM. Haag, Vauthier, Deligny, et la Compagnie des Omnibus.

Il évalue le trafic probable à 80 millions de voyageurs au minimum.

Le rapporteur se prononce pour la construction par l'État, contre l'adjudication, et pour le forfait.

Conformément à l'avis du gouvernement, il réclame de la Ville de Paris un concours plus élevé, qu'il évalue aux deux cinquièmes de la garantie consentie par l'État.

CONCOURS

Pour la nomination d'un architecte municipal VILLE DE CHALON-SUR-SAÛNE

Un concours sera ouvert à Chalon-sur-Saône, le 17 mars 1887 et jours suivants, pour l'emploi d'architecte-voyer.

L'architecte-voyer de la ville de Chalon-sur-Saône recevra un traitement annuel fixe de 3,000 francs, soumis aux obligations de la Caisse des retraites et sans remises sur les travaux. Les frais de bureau seront à la charge de la ville. Il sera interdit formellement à l'architecte de s'occuper de travaux particuliers, tout son temps devant être consacré à ses fonctions.

Les candidats devront adresser à M. le Maire de Chalon-sur-Saône, avant le 7 mars 1887, une demande sur papier timbré, accompagnée :

- 1° D'un acte de naissance ;
- 2° D'un certificat de bonnes vie et mœurs, délivré par le maire de leur résidence ;
- 3° De certificats constatant qu'ils exercent la profession d'architecte depuis cinq ans au moins. Seront également admis à concourir les conducteurs des ponts et chaussées ou ceux qui auront été déclarés admissibles à ce grade ;
- 4° D'une note détaillée faisant connaître les études qu'ils ont faites, les concours auxquels ils ont pris part, les emplois qu'ils ont occupés, les travaux qu'ils ont projetés et exécutés avec indication précise de l'emplacement de ces travaux.

Ils devront être âgés de plus de vingt-huit ans et de moins de quarante-cinq. Ils devront justifier qu'ils sont de nationalité française.

Au vu des pièces produites, M. le Maire de Chalon, président du Jury d'examen, arrêtera la liste des candidats admis au concours, et leur donnera avis de leur admissibilité.

Les épreuves consisteront :

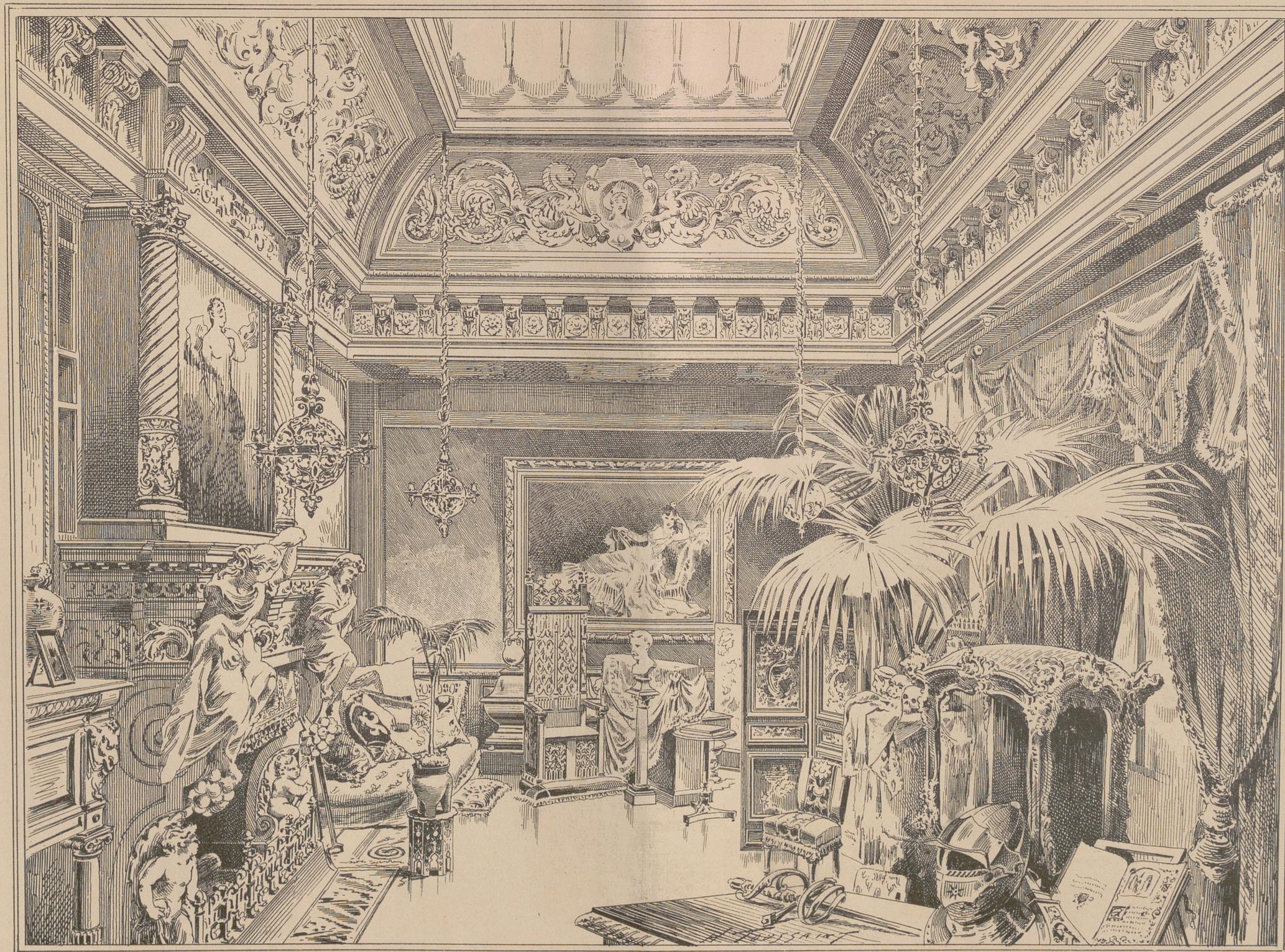
- 1° En deux esquisses faites pendant deux jours consécutifs sur des programmes préparés par la Commission d'examen désignées par le Maire, ayant pour objet des édifices publics ou particuliers, et dans la rédaction d'un projet complet sur celle de ces esquisses qui sera désignée par la Commission. Ce projet comprendra des plans d'ensemble, détails de construction, un mémoire justificatif et descriptif, et des fragments d'avant-métré, de devis estimatif et d'analyse de prix.
- 2° En un projet de voie de communication, comprenant la confection des voies de terrassements, ouvrages d'art, chaussées, pavages, trottoirs, égouts, etc. Le projet se composera de plans des lieux, de profils en long et en travers, de dessins d'ouvrages d'art, du devis et fragments d'avant-métré, de série de prix et de détail estimatif.

VOIR AUX ANNONCES

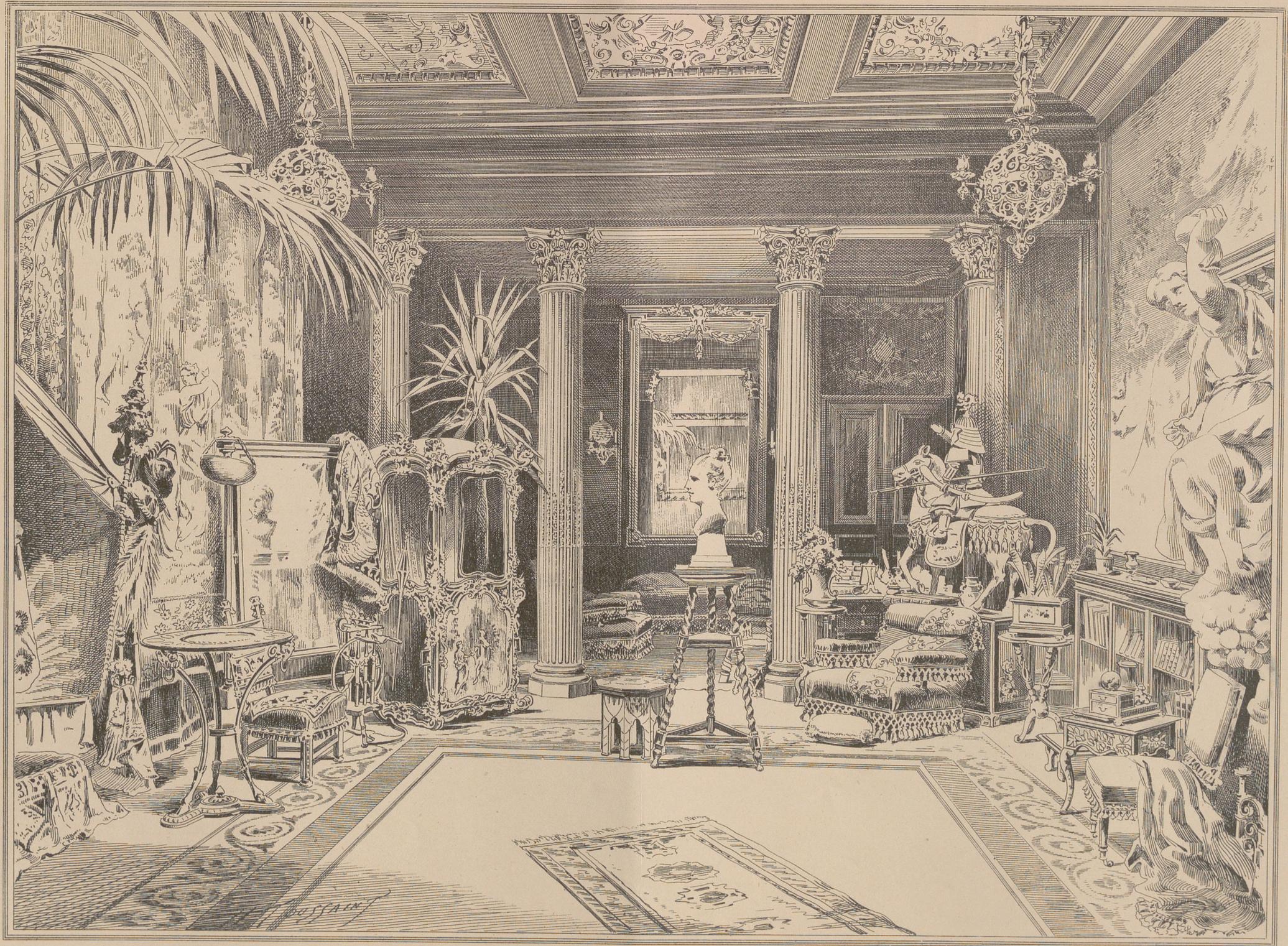
L'apparition et la mise en vente
du 1^{er} volume de la Bibliothèque de
la CONSTRUCTION MODERNE.

Le Gérant : P. PLANAT.

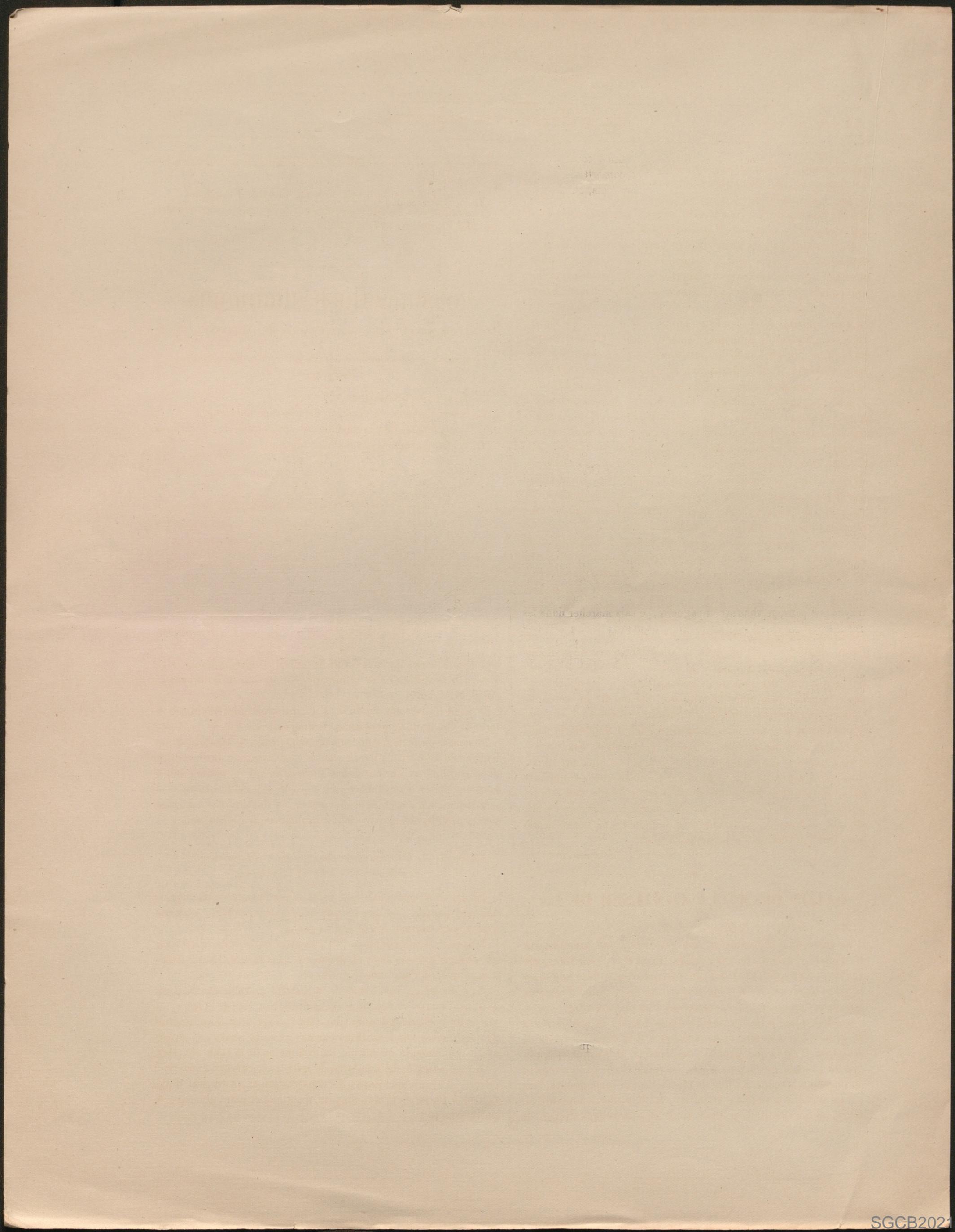
PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



SALON DE MADAME LA COMTESSE DE L... ARCH^{TE}: M^R PASQUIER.



SALON DE MADAME LA COMTESSE DE L... ARCH^{TE}: M^R PASQUIER.



APPAREILS SANITAIRES

DOULTON & C^{IE}

INGÉNIEURS SANITAIRES
BUREAUX : 6, rue de Paradis, PARIS.
ATELIERS : 63, boulevard Bessières

PREMIÈRES RÉCOMPENSES A TOUTES LES EXPOSITIONS

LE COMBINAISON
Nouvel Appareil de GARDE-ROBE.



LE COMBINAISON
Nouvel Appareil de GARDE-ROBE

AVANTAGES

Dans cet appareil sont combinés une garde-robe, lorsque le siège est abattu, un urinoir et un déversoir des eaux ménagères, lorsque le siège est levé. — Absence de pièces mobiles susceptibles de se déranger. — La cuvette et le siphon sont parfaitement nettoyés après chaque usage de l'appareil par une seule chasse d'eau du réservoir breveté DOULTON. — Nettoyage facile de l'extérieur par l'absence d'entourage en bois. — Cet appareil créé par MM. DOULTON ET C^{ie}, ne se vend qu'avec son réservoir de chasse.

ENVOI FRANCO SUR DEMANDE, DU CATALOGUE COMPLET

IMPRIMERIE
HELIOGRAPHIQUE

P. Albert Dujardin

89 B^d du Montparnasse
PARIS

Phototypie Photolithographie
Reproduction de Tableaux & Dessins
en Couleur
Par nouveaux procédés
Chromohéliographiques

Réductions et agrandissements
de cartes et plans
à échelle exacte



SERRURERIE D'ART
SERRES Installations COMPLÈTES
Vitrerie, Peinture, Chauffage

MARQUISES, VERANDAHS, JARDINS D'HIVER, CHASSIS DE COUCHEES, CHEMILS, GRILLES, ESPALIERS, FILS DE FER ET RAIDISSEURS

GRILLAGES de toutes Sortes depuis... **0^f 28** le Mètre
Envoi franco de l'Album sur demande.

E. BEUZELIN & C^{ie}, 17, r. de Châteaudun, Paris

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE
CONSTRUCTIONS SYSTEME TOLLET

Paris. 61, Rue Caumartin. Paris

La Société se met à la disposition de MM. les architectes, pour étudier l'adoption de son système essentiellement hygiénique aux projets qu'ils ont à établir.

NUMÉROTEURS, OBLITERATEURS TIMBRES
PRESSES A COPIER CONTROLES DE TOUTS SYSTEMES
BRUNEL ET KLEIN invent. Etés. S. G. D. G.
86, Rue du Faubourg St-Denis PARIS

20 Médailles — Notice franco
ENDUITS HYDROFUGES DEL. CARON
contre murs humides, salpêtration, ciments
L. CARON, inventeur, 38, R. du Cherche Midi Paris

BIBLIOTHÈQUE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

Vient de paraître :

PRATIQUE
DE LA

MÉCANIQUE APPLIQUÉE

A LA

RÉSISTANCE DES MATÉRIAUX

Par P. PLANAT
Directeur de la Construction Moderne,

1 fort volume in-8° de 900 pages. — 500 figures et épures dans le texte. — 55 tableaux hors texte.

Prix : 40 francs
DÉPARTEMENTS EXPÉDITION ET PORT. 1 FR.
Payable par une traite à 60 jours ou deux traites à 30 et à 90 jours.

EN VENTE : aux Bureaux de la CONSTRUCTION MODERNE, 8, place Boieldieu

BREVETS D'INVENTION

Patentes, Marques et Modèles de Fabriques (France et Etranger). Nullités, Déchéances, Cas de contrefaçon, Consultations, Arbitrages.

CASALONGA Ingénieur Civil depuis 1867
PARIS
15, Rue des Halles, 15
Propriétaire-Directeur du Journal hebdomadaire
(25 fr. par an, 9^e année)

CHRONIQUE INDUSTRIELLE

Auteur de divers Mémoires et Traités professionnels, des Guides des Inventeurs en chaque pays (2 fr. par Guide) etc.

DESSINS ET GRAVURES SUR BOIS, CLICHÉS

AUTOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE

IMPRIMERIE

V. CLÉMENT

35, rue Saint-Marc, 35

PARIS

SPECIALITÉ

pour PLANS, DEVIS, CAHIERS des CHARGES, &

GUERET FRERES (Guéret jeune succ'
SCULPTEUR FAB^l DE MEUBLES

Sièges et Tapisserie

MENUISERIE ET DÉCORATION ARTISTIQUE

216, RUE LAFAYETTE 216

Médailles d'or et d'argent Exp. Universelle 1878

CARRELAGES CÉRAMIQUES

DE BOULENGER AÎNÉ, A AUNEUIL
Carrelages Mosaïques depuis 4 fr. le m. (O. se)
EXPÉDITIONS DIRECTES DES USINES PAR CHEMIN DE FER
Bureau de Renseignements, 49, r. Chabrol — Paris.

Pour les annonces de la

CONSTRUCTION MODERNE

S'adresser : 8, place Boieldieu
PARIS.

MAISONS RECOMMANDÉES

LAMBERT, ingénieur constructeur, 151, rue de Courcelles appareils chauffage, air, eau vapeur.

M NOEL RUFFIER et Cie, 44, rue de l'Est, Boulogne-sur-Seine, Sculpture, Terre cuite blanche ornementale et faïences émaillées.

CLARK BUNNET et Co, Imasse Boileau Auteuil, fermeture roulante automatique en acier ondulé

BOULENGER carrelages céramiques.

DOULTON et Cie appareils sanitaires.

GUIPET, appuis de fenêtres.

LORDEREAU Aîné, carreaux en faïences.

CH. CHAMPIGNEULLE Fils, de Paris et Cie, vitraux d'art.

LÖBNITZ, faïences architecturales.

LAMPE A GAZ intensive système Wenham, 22, Chaussée d'Antin.

ZAMMARETTI DUCHERA et Cie succ., 2, rue Rameau, Fumisterie, Chauffage et Ventilation

E. & P. SÉE

INGÉNIEURS

15, rue d'Amiens, à LILLE
CHAUFFAGE, VENTILATION, ECLAIRAGE



NOUVEAU SYSTÈME de tuyaux de chauffage

à ailettes en tôle et en fonte

Breveté S G D. G.

Ayant une TRES GRANDE ENERGIE. Très économiques de première installation. — Séchoirs. — Etuves. — Chauffage d'Ateliers. Bureaux, Monuments, etc. — **Gazomètres portatifs** sans feu pour Usines, Châteaux, etc.

FOURNISSEURS DES MINISTÈRES DE LA GUERRE, DE LA MARINE, DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES, ETC

OFFRES ET DEMANDES

UN architecte désire acquérir un cabinet à Paris, s'adresser à la Construction Moderne. 28

UN dessinateur habile très au courant de la construction et de la vérification, sollicite un emploi de premier dans un cabinet d'architecte. S'adresser aux bureaux du Journal. Initiales AFA 29

Commis-architecte dessinateur, 21 ans, désire trouver emploi à Paris, chez un architecte. Ecrire au Journal Init. C.A.D. 30

À céder, dans une bonne ville du centre, un cabinet d'architecte d'un rapport annuel de 5,000 fr.; 20 ans d'existence. Bonnes conditions. S'adresser au Journal. 31

UN jeune homme, 19 ans, ayant travaillé 18 mois chez un architecte en province, désire trouver place chez un architecte de Paris, sans rétribution, mais moyennant nourriture et logement. Ecrire au bureau du Journal, initiales R.Z.B. 32

UN de nos abonnés désire acheter à Paris un bon cabinet d'architecte. Renseignements aux bureaux du Journal. 33

COMMUNICATION

M. L. THOUMY nous informe qu'il a repris le cabinet de son beau frère, M. Dubreuil, dont nous avons annoncé la mort.

PIERRES SCIEES TAILLÉES, POLIES

RENARD ET FÈVRE

226, rue Lafayette, Paris

Pierres et Corzoloïn, Comblanchien Villars, Grimault, Ancy-le-Franc, Chassignelles, Larys Anstrudes, Ravières Verrey, Lezinnes

TRAVAUX D'ARTS ET MARBRERIE

GRANDS ESCALIERS, FONTAINES MONUMENTALES

VASQUES, BALUSTRADES,

AUTELS, COLONNES DALLAGES

CHAPELLES, TOMBEAUX, MONUMENTS

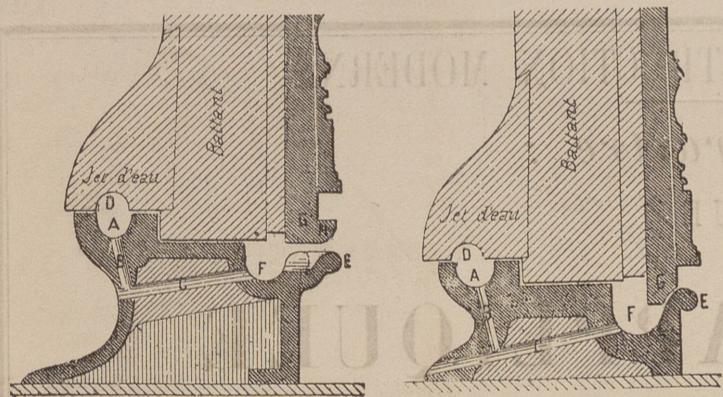
Exécution de tous travaux de taille et polissage

On traite, pose comprise et l'on se charge des travaux en Province

85, BOULEVARD GOUVION-ST-CYR, PARIS

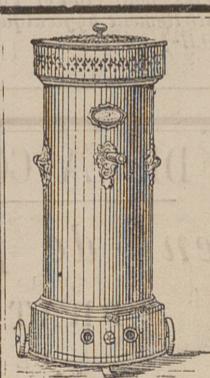
APPUIS DE FENETRES EN FONTE

Système GUIPET. B. s. G. D. G.



Seul système qui interdit à l'eau de pluie ou de buée de pénétrer dans les appartements. Application : Ministère de la Marine, les Haras Château de St-Germain-en-Laye, Hospice Galiera, Grands Magasins du Bon Marché, Casinos de Trouville, de Puys, Hôtels, Maisons de rapport, etc.

MÉDAILLES OR, ARGENT, PARIS 1885



A. PEDRAZZETTI

ANCIENNE MAISON LECOQ. — FONDÉE EN 1824
16, boulevard du Temple, Paris

FUMISTERIE ET TOLERIE

Calorifères roulants avec ou sans Tuyaux
Brulant pendant 15 heures, pouvant marcher pendant tout l'hiver sans être rallumés.

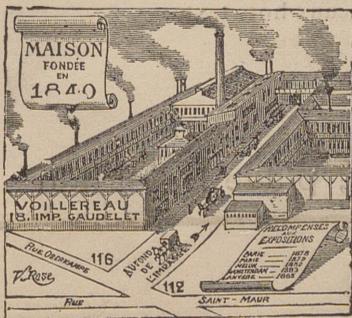
MEILLEUR SYSTEME connu jusqu'à ce jour
A OBTENU

22 MÉDAILLES AUX DIFFÉRENTES EXPOSITIONS

ATELIERS
7, rue de Malte
PARIS

L'atelier préparatoire à l'Ecole des Beaux-Arts (Section d'Architecture), fondé le 11 mars 1884, par M. GUIESTRE, architecte diplômé par le gouvernement, est ouvert tous les jours, de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

S'adresser, pour les demandes d'admission 12, rue Visconti, près l'Ecole des Beaux-Arts, tous les jours de 4 à 6 heures.



AGENCEMENTS DE MAGASINS, BUREAUX, ADMINISTRATIONS

VOILLEREAU

MAISON SPÉCIALE EXISTANT DEPUIS 1840

Maisons de vente supprimées. — Adresse unique : 18, IMPASSE GAUDELET (Rue Oberkampf). — PARIS.
TELEPHONE. BUREAU D